



# *Bulletin Municipal Officiel*

## DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



CLICHÉ LAPIÉ - PHOTOTHÈQUE FRANÇAISE

LES RIVES DE LA SEINE, A SAINT-CLOUD

Les plus belles collections de draperies françaises  
et anglaises vous attendent chez votre Tailleur

**PIERRE,** Chemisier — Tailleur  
90, bd de la République MOL. 53-15

**R. BOURDOISEAU**

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

# OPTIQUE MÉDICALE

*En plein centre de St-Cloud*

Montures & verres correcteurs  
de toutes marques

11 bis, rue Royale MOL. 42-11

Verres organiques incassables  
et inrayables

Lunettes solaires · Lunettes de  
protection

# PHARMACIE MIGNARD

Ouverte de 9 à 13 h. et de 14 à 20 h.  
Fermée dimanche et lundi matin

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

## AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE  
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

SANITAIRE  
PLOMBERIE  
ELECTRICITE

TAPISSERIE  
SIEGES ET LITERIE  
RIDEAUX ET VOILAGES

ARTS MENAGERS

## S. P. A. M.

45, rue du Mont-Valérien - St-Cloud  
VAL. 39.27

CENTRE CHIRURGICAL

### Val d'Or - Saint-Cloud

14, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 59-66

ETABLISSEMENT CONVENTIONNÉ avec la Sécurité Sociale  
et de nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,  
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

CHENAILLE, rue Dantan - St-Cloud

## RAYONS - X

## MOBILISIÈGES

AMEUBLEMENT - DECORATION

SAINT-CLOUD

2, rue Gaston-Latouche — MOLitor 50-12

**BULLETIN****MUNICIPAL**

Direction-Administration :  
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

# Trois ans de mandat municipal

La Municipalité et le Conseil Municipal actuels sont issus des élections de mars 1959. En cette première partie du mandat, il paraît donc utile de faire le point des réalisations effectuées depuis trois ans et de dresser en quelque sorte un bilan, en reprenant chaque point du programme qui avait reçu l'agrément de la majorité des électeurs.

Notre désir étant de tenir toute la population informée des activités municipales, c'est donc ce bilan que nous vous présentons aujourd'hui. Nos lecteurs pourront ainsi se rendre compte qu'un très gros effort a été fourni et que notre programme, qui était un programme minimum, a été maintes fois dépassé lorsque des possibilités d'améliorer le « standing collectif » des Clodoaldiens nous ont été offertes.

(Suite page 2)

## Appel à la Population

La Municipalité et le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 15 juin, émus de la détresse de nos compatriotes repliés de nos départements d'Algérie, invitent les habitants de Saint-Cloud à répondre généreusement aux demandes qui leur sont adressées par les organismes habilités par eux sur le plan local : Croix-Rouge, Secours Catholique, Entraide Protestante, auxquels peuvent se joindre d'autres bonnes volontés.

Ils remercient les personnes qui, bénévolement, veulent bien prêter leur concours à cette œuvre de solidarité humaine et se réjouissent de voir se concrétiser une collaboration des œuvres locales et de la Municipalité.

Le Maire,  
F. CHAVETON.

L'Adjointe aux Œuvres Sociales,  
Mme CLEMENT.

## L'Équipement Sportif

La Ville de St-Cloud possède sur son territoire un parc national qui est son orgueil ; elle ne peut paradoxalement disposer d'une parcelle de ce parc pour réaliser un équipement sportif digne d'une cité de moyenne importance. Que l'on nous entende bien, il ne s'agit pas de sacrifier le moindre massif boisé ou un espace quelconque qui détruirait l'harmonie de ce chef-d'œuvre du goût français du XVII<sup>e</sup> siècle : il n'est dans nos intentions que de demander l'affectation aux sports d'un endroit en friche, dit « le Carré St-Jean », admirablement situé en bordure de la route nationale Paris-Versailles, avec des possibilités de parking. Est-ce attenter aux belles frondaisons que de voir s'ébattre à leurs pieds une saine jeunesse ?

Nous répétons qu'il n'y a pour nous aucune autre possibilité de créer cet équipement sportif complet, inspiré de St-Germain-Sports, la rareté et le prix des terrains dans l'agglomération de St-Cloud rendant illusoire tous

(Suite page 6)

## 1° LOGEMENT

Réalisation en cours d'un H.L.M. sur le terrain communal du marché de la rue Dailly.

Réalisation d'un programme de résorption d'un ilot insalubre place de l'Eglise, avec création d'une voie nouvelle de ce point en direction de la rue de la Paix, et construction d'un immeuble de relogement pour les personnes expropriées dans le quartier de la Passerelle.

Construction d'un H.L.M. sur les terrains acquis par la Ville, angle de l'avenue Foch et de la rue Ernest-Tissot.

Encouragement de la construction privée par tous les moyens avec respect de zones « d'habitations basses avec jardins » et limitation de la hauteur des immeubles.

Ravalement de l'ancien Hôtel « de la Tête Noire », place Georges-Clemenceau.

Continuation de l'action pour la révision des déclarations d'insalubrité faite en 1941, notamment pour les baux commerciaux.

## 2° VOIRIE

Dans le cadre de l'extension de la commune de nombreuses rues ont été défoncées par le passage de canalisations de toute nature (eaux, gaz, électricité, P.T.T., égout).

Ces rues n'ayant pas été construites suivant les normes des routes à grande circulation, mais constituant de simples voies de lotissement améliorées, il est nécessaire: soit d'en prévoir la remise en état dans un délai très court, soit d'en assurer la viabilité complète.

Suppression de cassis: à chaque fois que cela est possible après le passage des égouts.

### Trottoirs

Après tous travaux de pose de canalisations.  
Achèvement d'aménagement des trottoirs du bd de la République et rue du Mont-Valérien.

### Parkings

Rue des Gâte-Ceps, sur les terrains cédés par la Caisse des Dépôts.

Chemin de Suresnes.

Place G.-Clemenceau, dans le cadre de l'aménagement du fond de la place.

Gare de Montretout.

Gare du Val-d'Or.

Terrain du « Petit Golf », sis bd de la République, Rue du Camp Canadien et rue du Pierrier.

### Travaux neufs

Etude avec le Service des Ponts et Chaussées et la S.N.C.F. d'un passage souterrain sous la rue Dailly, avec lavatory et, peut-être, bureau de renseignements et de tourisme.

48 logements construits, effectivement habités (en location).

*Projet en cours - Retardé par la nécessité de construire préalablement un immeuble de relogement.*

*Adjudication des travaux en cours. début de ceux-ci dans un mois.*

*Mise au point définitive des servitudes imposées dans les zones d'« habitations basses avec jardins », décidée par le Conseil Municipal.*

*Réalisé.*

*Nombreuses démarches auprès de l'autorité de tutelle.*

*Réfection totale des rues Pigache, Preschez, Henri-Regnault et du Camp Canadien. Les réfections suivent au fur et à mesure des travaux d'assainissement et des possibilités de financement. Obtention d'une aide substantielle du Fonds d'équipement.*

*Réalisée aux Côteaux, rue de Buzenval et rue Henri-Regnault et continuation au fur et à mesure des travaux d'assainissement.*

*Bd de la République (partie), Bd Sénard.  
Programme important de réfection des trottoirs dans le quartier des Côteaux, après arrachage des vieilles plantations et plantation d'arbres à fleurs.  
Rue du Mont-Valérien, les trottoirs ne pourront être exécutés qu'après l'élargissement décidé par les Services des Ponts et Chaussées (Chemin départemental 39) et achèvement des travaux de construction d'immeubles collectifs en bordure de cette voie.*

*Pourparlers en cours pour échanges de terrains.*

*Projet lié à l'aménagement du fond de la place, toujours en suspens.*

*Réalisé.*

*Parking près de la gare du Val-d'Or à réaliser fin 1962.*

*Pourparlers en cours pour acquisition amiable.*

*Parkings réalisés rue du Mont-Valérien, bd Sénard et rue Pasteur.*

*Pourparlers en cours.*

### *Squares et Jardins publics*

Embellissement général de la Ville.

Renforcement des équipes de jardiniers pour l'entretien des parcs et jardins.

### *Eclairage public*

Remise en état du réseau souterrain.

Continuation de la modernisation des foyers.

Signalisation lumineuse aux points dangereux et de grand trafic.

Réfection des postes de transformation avec établissement d'éclairage permanent mais réduit après minuit.

### 3° ASSAINISSEMENT

Terminer bassin du Val-d'Or.

Commencer le bassin « Magenta ».

Présenter un nouveau programme dans le cadre du projet général actuellement mis au point mais en répartissant sur chaque quartier l'effort financier consenti.

Etude d'une aide financière aux riverains sous forme d'avances pour les branchements à l'égout, maintenant obligatoires dans le cadre de la loi d'octobre 1958, afin de ne pas retarder la réfection des rues (ordonnance 58.1004 du 23-10-1958).

### 4° URBANISME - PROJETS

Terrain de sports dans le Parc.

Marché couvert, rue Dailly.

Embellissement de divers points de St-Cloud :

Rue de la Libération, angle de la rue Gaston-La-Touche

Angle rues Laval et Pasteur.

Poursuite de la modernisation de l'éclairage public.

Amélioration de la qualité de l'eau et de la pression de l'eau dans certains quartiers.

Aboutissement des pourparlers pour la prolongation :

a) de la ligne d'autobus 244 jusqu'à la rue de la Porte-Jaune;

b) de la ligne d'autobus 52 ou 72 jusqu'à la place Magenta.

Aménagement de nouvelles bouches d'incendie et amélioration de la sécurité et de la signalisation routière.

Aménagement d'un square et jardin d'enfants entre la rue Dailly et la place de l'Eglise.

Réalisation du square prévu, place Silly et rue du Dr-Desfossez.

Maintien de la position prise concernant l'élargissement du quai Carnot, sans démolition d'immeubles.

Opposition à tout nouvel élargissement du bd de la République.

Application des mesures de sauvegarde de l'esthétique et du caractère résidentiel de St-Cloud après la prise en considération de l'avant-projet du plan d'aménagement communal, notamment application de la zone « d'habitations basses avec jardins » (12 mètres de hauteur « hors tout ») avec la stricte limite d'habitations collectives - Poursuite de la procédure d'approbation.

*Réalisé.*

*Aménagement d'un square à la gare du Val-d'Or et près du Commissariat de Police.*

*Modernisation terminée. Des renforcements de réseaux sont à l'étude.*

*Feux tricolores posés au carrefour bd de la République et rue du Mont-Valérien.*

*Réalisation prochaine du passage pour piétons rue Pasteur, à proximité de la Maison de Retraite Lélégard.*

*Réalisé.*

*Terminé.*

*En cours, ainsi qu'une partie du bassin du Val-d'Or B et des Côteaux.*

*A la fin de la présente année, le réseau d'égouts sera achevé à 80 % de l'ensemble des voies.*

*Crédit voté mis à la disposition des riverains qui en sollicitent le bénéfice.*

*Voir article spécial dans ce numéro.*

*Projet abandonné; à cet emplacement, création d'un « Monoprix » sur terrain loué par la Ville.*

*Projet en cours de réalisation.*

*En cours de réalisation, petit square.*

*Modernisation terminée. Projet de renforcement notamment bd de la République et avenue du Général-Leclerc.*

*Partiellement réalisées, après de nombreuses démarches auprès du Service des Eaux.*

*Refus constant de la R.A.T.P.*

*Mais augmentation de la cadence des autres Services départementaux de Transports, desservant la Porte-Jaune et l'Hôpital Poincaré.*

*Mise en service de la ligne N° 160, Pont-de-Sèvres - Nanterre, desservant St-Cloud depuis le Pont jusqu'à Suresnes.*

*Toujours poursuivis avec participation des constructeurs.*

*Réalisé.*

*Réalisé.*

*Assouplissement du projet initial par diminution de la largeur de la voie et des zones non œdificandi.*

*N'est pas envisagé dans un avenir prévisible.*

*Délibération du Conseil Municipal à ce sujet (15 juin 1962) en vue de faire approuver le plan d'Aménagement.*

Encouragement à la création et au développement de l'hôtellerie de tourisme et du commerce local.

Augmentation de la cadence des trains aux heures de pointe en direction et en provenance de Paris-St-Lazare.

#### 5° JEUNESSE ET CULTURE

Favoriser l'union entre les jeunes sur les plans éducatif, culturel et récréatif.

Poursuivre le développement des services municipaux d'ordre culturel.

Coordination des groupes et mouvements de jeunesse dans un nouveau comité de la « Maison de Jeunes » ayant le souci d'une large entente entre toutes les catégories de jeunes.

Intensification des échanges culturels et familiaux avec les villes de Maidenhead (Angleterre) - Bad Godesberg (Allemagne) - Frascati (Italie) et St-Cloud du Minnesota (Etats-Unis).

Encouragement des mouvements apolitiques de jeunes.

Octroi d'un terrain pour les Scouts.

Création d'une discothèque.

Développement de l'activité du Centre Culturel.

Nouvel agencement du Musée d'Histoire locale et de la Bibliothèque.

#### 6° SPORTS ET FETES

Projet de création d'une piscine couverte chauffée sur les terrains du Parc de Béarn (rue Dailly, bd Jules-Peltier, rue du Calvaire).

Continuation de la Fête de Mai et de la Fête patronale de St-Cloud dans le Bas-Parc.

Construction d'une petite tribune au Stade Municipal.

Attribution d'un terrain de sports dans le Parc domanial de St-Cloud.

Installation d'un vestiaire avec douches à la salle de gymnastique du Stade Kelly, avenue Foch.

Développement de tous les sports par l'aide aux sociétés locales. Encouragement aux sociétés sportives locales et aux Amicales de quartier.

Création d'un cours d'éducation physique, le jeudi après-midi, pour les enfants d'âge scolaire, au stade municipal.

Organisation en 1960 des Fêtes du 14<sup>e</sup> centenaire de la mort de Clodoald.

#### 7° BATIMENTS COMMUNAUX

Ravalement de la Salle des Fêtes, rue Hébert.

Travaux de peinture dans les Salles du Centre Culturel et Artistique.

Installation d'un service d'accueil et de renseignements dans le Hall de la Mairie.

#### 8° ENSEIGNEMENT - ECOLES

Poursuite du programme de décentralisation des écoles primaires avec aménagement d'un terrain de sports à proximité de chaque groupe scolaire.

Construction d'une école maternelle au groupe scolaire du Val-d'Or Bérengère, qui permettra de récupérer les locaux actuels pour l'extension des classes primaires.

*Envisagé dans l'aménagement du fond de la place Clemenceau.*

*Arrêts plus nombreux des trains à la Gare du Val-d'Or.*

*Un projet d'implantation de Maison de Jeunes a été adopté par le Conseil Municipal le 18 juin 1962.*

*Résultats en progression d'année en année.*

*Subventions augmentées.*

*Mise à disposition d'un terrain municipal pour implantation de salles de réunions, quai Carnot.*

*Réalisé.*

*Deux cents réunions par an de diverses Sociétés ou groupements locaux.*

*Réalisé.*

*Sera prévu dès présentation d'un projet immobilier privé.*

*Réalisée.*

*Réalisée.*

*(Voir article spécial dans ce numéro.)*

*Réalisée.*

*Augmentation sensible des subventions accordées.*

*Réalisé.*

*Réalisée.*

*Réalisé.*

*Réalisés.*

*Réalisée.*

*Acquisition de terrains en vue de construire un cinquième groupe scolaire, quartier de la Porte-Jaune.*

*Travaux mis en adjudication le 10 juillet 1962.*

Création d'un nouveau groupe scolaire par récupération des locaux et des terrains affectés actuellement au Lycée de Jeunes Filles, rue Gounod.

Continuation du programme de modernisation des salles de classe et amélioration du chauffage.

Maintien de la gratuité des fournitures scolaires aux enfants des écoles.

Construction d'une école maternelle au groupe des Côteaux, avenue Bernard-Palissy, et extension de l'école des Côteaux.

Ravalement des bâtiments du groupe scolaire du Centre. Prévision du développement que nécessitera la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans.

Sur le plan de l'orientation scolaire et professionnelle, développement des permanences et diffusion d'informations aux familles (par le Bulletin Municipal ou tout autre moyen approprié).

#### 9° ŒUVRES SOCIALES

Aide au fonctionnement d'une « halte d'enfants » à la Bérengère.

Création ou développement de garderies.

Complément d'équipement du Centre P.M.I. du Docteur-Desfossez.

Réalisation de salles de réunions dans l'immeuble de relogement qui va être construit dans le quartier de la Passerelle.

Maintien de la permanence d'orientation professionnelle.

#### 10° ACTION SOCIALE ET FAMILIALE

Aide à la famille et défense du programme de l'Union Nationale des Associations Familiales (U.N.A.F.).

Coordination de toutes les initiatives ayant en vue l'aide à l'enfance, à la famille, à la vieillesse.

Défense des intérêts matériels et moraux des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Soutien effectif des Sociétés locales, artistiques, Anciens Combattants, vieillards et philanthropiques.

Développement de l'activité du Centre Culturel.

Défense des intérêts locaux du commerce et de l'artisanat.

Action auprès des pouvoirs publics pour obtenir le renforcement des forces de police pour une sécurité accrue et des rondes de nuit plus fréquentes, ainsi que pour la sécurité routière.

Amélioration constante de notre Domaine de Charbonnière (colonie de vacances), à St-Jean-de-Braye (Loiret).

Continuation des séances de cinéma éducatif et récréatif à la Salle des Fêtes, à la Maison Lélégard-Laval.

#### 11° DIVERS

Continuation de la publication du Bulletin Municipal, l'organisation du Repas de l'Amitié, du colis de Noël aux personnes âgées et aux soldats en Algérie.

Protection contre l'incendie : continuation des efforts entrepris pour l'équipement et la modernisation du matériel du corps local de Sapeurs-Pompiers.

Coordination des services de sécurité et d'ambulance.

Protection Civile : aide de l'Etat (plan ORSEC).

*Acquisition de terrain réalisée. Projet de construction différé par suite du maintien des élèves du Second Degré dans les locaux 6 bis, rue Gounod, en dépit des accords passés avec l'Education nationale.*

*Programme suivi régulièrement.*

*Réalisé.*

*Projet différé, la stabilité des effectifs n'imposant pas cette réalisation dans l'immédiat.*

*Inscrit au programme des travaux 1962.*

*Création projetée d'un lycée municipal technique. Extension réalisée des cours techniques de jeunes filles.*

*Réalisé chaque fois que cela est demandé.*

*Subvention accordée.*

*Programme lié aux constructions avenue du Maréchal-Foch et à celui du Centre Social de la Passerelle.*

*Réalisé.*

*Remplacé par un Centre Social qui comprendra les salles de réunions.*

*Abandonnée, faute d'un nombre suffisant de parents.*

*Instance en cours contre la projection de films immoraux.*

*Aide et encouragement constant aux associations s'intéressant au sort des vieillards (subventions nouvelles à l'association aide à domicile et aide aux mères).*

*Plusieurs interventions auprès de l'office départemental des Combattants.*

*Subventions augmentées en tenant compte des activités de chaque société. Intervention pour la revalorisation des Rentes Viagères.*

*Conférences plus nombreuses.*

*Réclamations incessantes pour le renforcement des effectifs. Attribution de carburant aux services de Police pour aide de nuit.*

*Amélioration des installations sanitaires.*

*Réalisé.*

*Réalisées*

*Acquisition d'un fourgon premier secours (1960);*

*D'un fourgon-pompe tonne (1962);*

*Et d'un bateau pour secours aux noyés (1961).*

*Construction d'une caserne de pompiers, avenue Foch (1961).*

*Aucune aide par suite d'insuffisance de crédits.*

## L'ÉQUIPEMENT SPORTIF (Suite de la page 1)

désirs d'y faire une autre réalisation dans le genre de celle que nous avons pu mener à bien quai Carnot, mais qui est insuffisante.

Nos lecteurs trouveront, ci-dessous, un historique sur la question, suivi du rapport de M. Huguet, inspecteur général, et de la lettre adressée à M. Maurice Herzog, Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports.

### Note sur le problème de l'aménagement d'un terrain de sports dans le Parc de Saint-Cloud

#### HISTORIQUE.

Le Stade Français a obtenu, il y a une soixantaine d'années, une concession pour la création d'un ensemble sportif dans le Parc de St-Cloud, au lieudit « La Faisanderie », et le Stade Français a complété par la suite son équipement par d'autres installations dans la région parisienne et est devenu l'une des plus importantes associations sportives de France.

Par ailleurs, les Municipalités successives de St-Cloud se sont préoccupées depuis longtemps, devant l'accroissement de la population de la ville, du problème sportif et n'ont pu le résoudre que très imparfaitement, en 1947, par la création d'un terrain de football, et, les années suivantes, par quelques terrains d'évolution scolaires.

Depuis longtemps, la Municipalité s'était tournée vers le Parc de St-Cloud où, dans le passé, elle avait obtenu à titre précaire plusieurs terrains d'évolution. L'un de ces terrains aurait pu convenir à l'édification d'un stade en rapport avec l'importance de la ville, qui compte maintenant 30.000 habitants; mais le terrain que l'on avait en vain essayé d'obtenir pendant des années fut accordé à l'autorité américaine pour l'implantation du Paris American High School, décision qui désappointa considérablement la Municipalité.



Le Carré Saint-Jean

Le renchérissement du prix du terrain à St-Cloud et l'implantation de constructions de plus en plus nombreuses, rendent maintenant l'édification d'un stade dans la ville même techniquement et financièrement absolument impossible.

Sur ces entrefaites, la Municipalité apprit que le Stade Français avait obtenu une concession nouvelle dans le Parc de St-Cloud, au lieudit « Le Carré St-Jean », vaste terrain en friche, non planté d'arbres, et d'une superficie d'environ 12 hectares.

Un examen extrêmement sommaire fait par le Stade Français permettait d'envisager la création de 4 terrains de football, dont un avec tribunes qui aurait pu comporter, sous les gradins, une installation de piscine chauffée, plusieurs terrains de tennis, de basket-ball et les pistes de course à pied nécessaires. En un mot, un grand stade omni-sports.

On envisageait même de réserver un emplacement à la disposition de la Société Hippique de St-Cloud-Boulogne.

Nous eûmes un certain nombre de rendez-vous, dont les deux plus marquants furent, il y a plusieurs mois, à l'instigation de M. DEMANGE, Préfet de Seine-et-Oise, une réunion dans son Cabinet à laquelle étaient présents, outre M. le Préfet et son Secrétaire Général, M. l'Inspecteur Général BRUNAU, Conservateur du Domaine de St-Cloud, MM. FRICK et MAISSANT respectivement Président et Vice-Président du Stade Français, le Maire et le Premier Adjoint de St-Cloud, ainsi que les Maires de Garches, Ville d'Avray et Marnes-la-Coquette.

On fit le point de la situation et il fut décidé que le Stade Français ferait une étude et que l'Education Nationale et le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports seraient saisis pour étudier un protocole d'utilisation des terrains par, respectivement, le Stade Français et la population estudiantine de St-Cloud (Lycées et Collèges d'Enseignement Général).

Une deuxième réunion fut provoquée par M. HUGUET, Inspecteur Général, Chef du Service Académique de la Jeunesse et des Sports au Ministère de l'Education Nationale, en présence de M. PINOTEAU, délégué du Haut-Commissariat pour le département de Seine-et-Oise, des représentants du Stade Français et de la Ville de St-Cloud. A l'issue de cette réunion, une note fut rédigée, dont ci-joint copie.

Les choses traînant en longueur et ayant appris par le Président du Stade Français qu'une étude sommaire était en train de se terminer, M. CHAVETON, Maire de St-Cloud, repara de ce problème important à M. le Préfet de Seine-et-Oise et ces deux personnalités convinrent que le moment était venu pour le Maire de Saint-Cloud de faire une visite de courtoisie à M. l'Inspecteur Général BRUNAU, et, en même temps, d'intervenir auprès du Stade Français pour que M. BRUNAU, en qualité d'Architecte en Chef et de Conservateur du Domaine National de St-Cloud, fut chargé de superviser cette étude sommaire.

Quelle ne fut pas la stupéfaction de M. CHAVETON et de son Premier Adjoint d'apprendre par M. l'Inspecteur Général BRUNAU, lors d'un rendez-vous qui eut lieu le vendredi matin 20 avril à la Conservation du Domaine, que, selon M. BRUNAU, l'accord passé avec le Stade Français était devenu caduc, celui-ci n'ayant pas respecté les délais qui lui étaient impartis pour soumettre son avant-projet et qu'au surplus, il n'était pas possible d'envisager l'implantation du Stade



Français au Carré St-Jean sans la restitution des installations de la Faisanderie.

Ainsi donc, une fois de plus et tout près d'arriver au but, le projet paraît remis en question.

Il est juste de dire que M. l'Inspecteur Général promet d'insister pour que ces différentes objections puissent être levées et pour que, selon son expression, « le train puisse être remis sur ses rails ».

La présente note, adressée aux personnes des différents services de l'Administration de l'Architecture (Administration du Domaine de St-Cloud), de la Préfecture de Seine-et-Oise, du Ministère de l'Education Nationale, du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal de St-Cloud, a pour but de provoquer une nouvelle réunion et de trouver une solution satisfaisante pour tous.

*Sous-Direction de l'Education Physique des Sports  
et du Plein Air*

MES/863

**Utilisation d'un terrain  
situé à la lisière du Parc de Saint-Cloud  
à l'angle de l'autoroute et de la R.N. Paris-Ville d'Avray  
et appelé : "Carré Saint-Jean"**

Compte rendu d'une réunion tenue le 24 novembre 1961 dans le bureau de M. HUGUET, Inspecteur Général, Chef du Service Académique de la Jeunesse et des Sports, et groupant, sous sa présidence :

- M. le Maire de St-Cloud,
- M. le Premier Adjoint au Maire de St-Cloud,
- M. FRICK, Président du Stade Français,
- M. MAISSANT, membre du Stade Français,
- M. AUBERT, Adjoint au Sous-Directeur de l'Education Physique, des Sports et du Plein Air,
- M. FAUJERES, du Service de l'Administration,
- M. PINOTEAU, Chef du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports de Seine-et-Oise,
- M. MONJALON, Inspecteur au Service Académique de la Jeunesse et des Sports,
- M. MIGNOT, Inspecteur au 3<sup>e</sup> Bureau de la Sous-Direction de l'Education Physique, des Sports et du Plein Air.

#### 1° Installations envisagées.

Sur le terrain, dont la superficie actuelle est d'environ 12 hectares (possibilités d'extension sur des jardins ouvriers), il est envisagé de réaliser :

- une plaine de jeux gazonnée,
- une piste d'athlétisme de 400 mètres,
- un parcours balisé d'entraînement,
- deux salles d'éducation physique, peut-être enterrées en partie (dimensions: 40 m × 20 m),
- des terrains de basket-ball et de volley-ball à sol enrobé jumelés, de façon à pouvoir être utilisés pour la pratique du hand-ball,
- trois courts de tennis à sol enrobé (de nouveaux courts seront mis en place si du terrain est gagné sur les jardins ouvriers),
- des vestiaires, douches, infirmerie,
- un bâtiment de gardiennage et d'entretien.

Les constructeurs s'attacheront à respecter le site. C'est pourquoi il a été envisagé d'enterrer en partie les salles d'éducation physique. Dans le même but, il est prévu que tous les terrains à sol enrobé, toutes les voies, seront longés de haies fournies de verdure.

La réalisation de l'œuvre sera confiée à deux jeunes

architectes dont la nomination serait approuvée par le Directeur Général de l'Architecture, dont l'action serait suivie d'abord par le Conservateur du Parc de St-Cloud, et ensuite par le Directeur Général de l'Architecture lui-même.

A également été envisagée la construction d'une piscine couverte de 25 m.

#### 2° Aménagement et gestion.

Le financement de l'opération sera assuré par le Stade Français, grâce à une subvention de l'Etat, dont le taux reste à définir. Le Stade Français pourra rechercher des participations financières d'autres collectivités publiques ou privées agréées.

La gestion sera assurée par le Stade Français.

Les frais d'exploitation seront couverts par la contribution des différents utilisateurs.

Toutefois, il est précisé que le Stade Français ne participera ni à la construction, ni à la gestion de la piscine.

#### 3° Utilisation.

La Ville de St-Cloud demande que ses sportifs non scolaires puissent utiliser, le samedi, un terrain de football et, le dimanche, deux terrains de football.

L'ensemble des installations sera mis à la disposition du sport scolaire, le jeudi après-midi.

Les scolaires utiliseront les installations 9 demi-journées par semaine pendant les heures de scolarité. En principe, les scolaires de la Ville de St-Cloud disposeront de 5 demi-journées, ceux de Paris de 4 demi-journées.

La capacité hebdomadaire de l'installation sera de l'ordre de 2.000 scolaires.

Les heures restant libres dans le plan d'utilisation seront à la disposition du Stade Français, qui pourra conclure des accords d'utilisation avec d'autres Associations sportives.

Il est à noter que rien n'est prévu au bénéfice des scolaires de l'Enseignement Elémentaire, dont la Ville de St-Cloud déclare satisfaire elle-même les besoins par ses moyens propres.

#### 4° Financement.

M. HUGUET déclare ne pas pouvoir inscrire l'opération dans le plan prévu pour l'Académie de Paris.

Il conviendra donc de l'inscrire parmi les opérations relevant de crédits spéciaux du Haut-Commissariat.

*L'Inspecteur Général de la Jeunesse  
et des Sports:  
R. HUGUET.*

*Saint-Cloud, le 5 mai 1962.*

RM/SP

Monsieur Maurice HERZOG,  
Haut-Commissaire à la Jeunesse  
et aux Sports,  
34, rue de Châteaudun,  
PARIS (9<sup>e</sup>).

Monsieur le Haut-Commissaire,

C'est une fois de plus pour notre équipement sportif et en particulier pour l'utilisation du Carré St-Jean, que j'ai encore l'honneur de m'adresser à vous.

Je me permets de vous rappeler brièvement notre situation :

Nous avons une population de 30.000 habitants, dont environ 5 à 6.000 jeunes et deux lycées comprenant 3.500 élèves à peu près.

Comme équipement sportif, nous disposons:

- 1° d'un stade sur le quai Carnot, comportant piste, plateau de concours et terrain de football;
- 2° d'un gymnase très bien équipé, avec 2 terrains de basket et 1 terrain de volley-ball.

Toutes ces installations ont d'ailleurs été faites entièrement par la Ville, sans aucune subvention, soit départementale ou nationale.

Nous avons attiré votre attention sur l'insuffisance de cet équipement sportif, eu égard à l'importance des effectifs de la jeunesse pratiquante.

A l'effet d'y remédier, nous nous sommes rendus, il y a deux ans, en votre compagnie, Monsieur le Haut-Commissaire, et celle de votre Chef de Cabinet, M. Olivier PHILIP, dans le Parc de St-Cloud, au lieu-dit « Le Carré St-Jean », pour voir s'il y avait des possibilités d'utiliser ce vaste terrain inculte de 12 hectares.

Après de nombreuses discussions, réunions et séances de travail, nous étions arrivés à nous mettre d'accord sur l'aménagement de ce Carré St-Jean, au cours d'une dernière réunion chez M. HUGUET, Inspecteur Général, Chef du Service Académique de la Jeunesse et des Sports, et je vous adresse ci-joint le protocole d'accord qui avait été élaboré à cette occasion.

Quelques temps plus tard, au cours d'une séance de travail à la Mairie de St-Cloud, séance à laquelle, empêché, vous aviez délégué M. Olivier PHILIP, votre Chef de Cabinet, nous avons harmonisé cet accord avec les plans du Stade Français et nous pensions qu'après trois ans, nous allions enfin voir nos efforts couronnés de succès et notre jeunesse bénéficier d'un terrain de sports.

Monsieur le Préfet semblait acquis à nos idées et devait intervenir auprès de M. BRUNAU, Inspecteur Général du Domaine National de St-Cloud, pour régler les derniers détails.

Or, le vendredi 20 avril, nous avons, Monsieur le Maire et moi, été reçus sur notre demande par M. BRUNAU, et grande a été notre surprise quand ce dernier nous a appris qu'il ignorait totalement le rapport HUGUET, que le Stade Français, forelos, n'avait plus aucun droit sur le Carré St-Jean, qu'il fallait reprendre l'affaire du début en s'adressant à l'Education Nationale, mais que lui, dans l'immédiat, il ne pouvait absolument rien faire et que notre démarche était inutile.

J'avoue, Monsieur le Haut-Commissaire, que Monsieur le Maire et moi sommes profondément déçus, et je me permets de vous poser cette question:

— Que faut-il faire ?

— Où devons-nous nous adresser pour avoir satisfaction ?

Vous avez devant vous une Municipalité et un Conseil Municipal animés des meilleures intentions pour le développement du sport dans leur commune.

Nous sommes prêts aux plus lourds sacrifices financiers pour mener à bien notre tâche.

Nous avons 3.500 lycéens et 5.000 jeunes gens qui, sans être tous naturellement des sportifs pratiquants, seraient disposés à connaître les joies du plein air.

Depuis 15 ans, nous bataillons pour notre équipement sportif. Nous avons obtenu péniblement « à titre précaire et révocable », un terrain de sports à la Porte Jaune. Ce terrain nous a été enlevé au bénéfice de l'Ecole Américaine.

Nous nous sommes reportés alors vers le Carré St-Jean, qui est totalement en friche et sans aucune utilisation. Toutes nos démarches aboutissent à une impasse!

Alors, Monsieur le Haut-Commissaire, je vous le demande à nouveau au nom de tout le Conseil Municipal:

#### QUE FAUT-IL FAIRE ?

Devons-nous dire à la population qu'il n'y a pas d'espoir et que, malgré toutes les promesses gouvernementales, la jeunesse a pour distraction désignée les cafés ou la formation de bandes de blousons noirs ?

Devons-nous nous faire naturaliser Américains, car ceux-ci ont obtenu en 24 heures l'autorisation de construire des bâtiments, alors que nous, nous ne pouvions aménager un espace vert en 15 ans ?

Je pense, Monsieur le Haut-Commissaire, que vous pourrez peut-être trouver une solution efficace à cette situation.

Monsieur le Maire et moi-même, nous vous en remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'expression de notre haute considération.

*Le Premier Adjoint*  
*Chargé des Questions Sportives:*  
R. MONSEL.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. Maurice HERZOG, Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

Monsieur le Haut-Commissaire  
à la Jeunesse et aux Sports  
à  
M. Raymond MONSEL,  
Premier Adjoint  
Chargé des Questions Sportives.

*Monsieur le Premier Adjoint,*

*J'ai reçu la visite de M. BRUNAU, Inspecteur Général du Domaine National de St-Cloud, avec lequel je me suis entretenu des problèmes d'équipement sportif de votre commune.*

*J'espère qu'une solution va enfin intervenir.*

*J'ai chargé M. VERDET, Inspecteur Général de l'Équipement au Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, de suivre spécialement cette affaire à mon nom.*

*Je vous serais reconnaissant de prendre contact avec lui, il est au courant et vous recevra quand vous le désirerez pour vous expliquer la solution envisagée.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Adjoint, etc...*

*Signé: Maurice HERZOG.*

---

**Notez le nouveau numéro de téléphone  
du Commissariat de Police:**

**VAL D'OR 69-41**

---

**ACQUISITION DE TERRAINS  
DESTINES  
A LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE  
DANS LE QUARTIER DE LA PORTE JAUNE**

Afin de couper court à certaines interprétations tendancieuses, nous tenons à informer nos lecteurs des considérations qui ont conduit le Conseil Municipal à demander l'expropriation de *terrains nus* pour une future réalisation d'un Groupe scolaire. Pour cela, nous publions les considérations d'ordre général que nous avons développées dans un mémoire en réponse aux observations présentées.

**Mémoire**

en réponse aux observations déposées auprès de M. le Commissaire Enquêteur les 22, 23 et 24 mai 1962  
I. — *Caractéristique spéciale du Groupe.*

Il s'agit, pour la Ville de St-Cloud, de terminer d'une façon harmonieuse l'implantation des groupes scolaires primaires. En l'occurrence, la réalisation envisagée présente la caractéristique spéciale d'être un groupe de décharge de celui, déjà existant, de Montretout, lequel ne peut plus être agrandi sans des frais considérables et présente l'inconvénient de ne pas être nettement au centre du périmètre qu'il est appelé à desservir. C'est pourquoi ce groupe, dit « de la Porte Jaune », ne comprendra *au maximum* que 6 classes à l'école de garçons, 6 classes à l'école de filles et 2 classes à l'école maternelle.

Il est destiné à permettre aux parents qui ont de jeunes enfants dans ce quartier, d'éviter les inconvénients d'un parcours parfois long (2 km) et assez dangereux par suite des nombreuses traversées de rues.

II. — *Valeur des terrains nécessaires à l'implantation du Groupe.*

Le souci majeur du Conseil Municipal a été de rechercher un terrain ou un ensemble de terrains non bâtis afin de ne pas avoir à détruire d'immeubles, ce qui eût entraîné des frais d'acquisition inutiles et, parfois, créé un problème de relogement des occupants.

En l'occurrence, la Ville de St-Cloud avait déjà fait cette expérience pour la réalisation du groupe du Val d'Or, où des difficultés nombreuses avaient dû être surmontées pour obtenir le départ des locataires de la propriété à abattre.

La plupart des observations font état de deux propriétés qui auraient été plus appropriées, estime-t-on, à la réalisation envisagée: il s'agit de la propriété ANTONAT, laquelle a été vendue pour la construction du lycée allemand pour une somme que nous savons très importante; c'eût été une dépense hors de proportion avec le but fixé. Si l'on peut raisonnablement concevoir une dépense de cet ordre pour un lycée, elle paraît déraisonnable pour un petit groupe scolaire primaire. Il est à noter que l'immeuble implanté sur ce terrain, en excellent état, aurait dû être rasé et que cela ne constituait pas une solution économique pour la Ville de St-Cloud.

Les observations analogues concernant l'acquisition de la propriété INBONA appellent de semblables répliques, puisque nous savons que les Sociétés ayant fait l'acquisition de cette propriété et de celle voisine ont tout de même investi plusieurs dizaines de millions d'anciens francs dans l'affaire. Là encore, cela aurait entraîné une destruction d'immeubles, sans, il est vrai,

de relogement des intéressés, puisque ceux-ci avaient quitté les lieux.

Enfin, certains pétitionnaires font état de l'acquisition récente des propriétés de M. LECAT et autres, au 75 de la rue Sévin-Vincent. Outre que ces propriétés sont situées plus près de Garches que les terrains envisagés, il est bon de rappeler qu'elles sont au nombre de 4 et comportent, elles aussi, des maisons qu'il aurait fallu abattre pour la construction des écoles. Une mention spéciale doit être faite pour éclairer ce problème particulier:

La Ville de St-Cloud possédait un terrain de 2.000 m<sup>2</sup> au quartier de la Passerelle, en bordure d'une nouvelle usine des Etablissements Marcel Dassault. Sur ce terrain devait être réalisé un immeuble H.L.M. de relogement, destiné à permettre une opération d'urbanisme dans le quartier du Centre. L'Aéronautique Marcel Dassault ayant proposé à la Ville un échange de terrains, celle-ci n'a pas cru devoir le refuser puisqu'il s'agissait d'une création d'un parking qui se révèle indispensable dans ce quartier si l'on en juge par le nombre des plaintes et des protestations qui sont adressées aux services municipaux au sujet du stationnement journalier des véhicules appartenant au personnel de la dite usine.

M. DASSAULT s'est donc rendu acquéreur des terrains rue Sévin-Vincent pour les échanger, afin de permettre la construction des H.L.M. primitivement envisagée dans le quartier de la Passerelle, opération particulièrement bénéfique puisque les terrains ainsi mis à la disposition de la Ville avaient une valeur infiniment plus grande et que la réalisation d'un parking par une personne privée était à encourager.

Si nous avons dû procéder à l'expropriation des mêmes propriétés, l'opération aurait été différée de plusieurs années, car ce que peut se permettre un acquéreur libre de débattre ses prix, la Ville ne peut le faire.

III. — *Qualité du sol.*

Il est évident que le sous-sol du plateau de Montretout offre cette particularité d'être constitué d'une bande de glaise importante qui affleure parfois à 50 cm de profondeur, mais ce qui est vrai pour l'emplacement envisagé l'est encore quelques centaines de mètres plus loin, et ce n'est donc pas là un argument à retenir, des fondations spéciales devant être prévues de toutes manières.

La solidité de la construction de la « SEMIBO » n'est pas en cause, les fissures constatées étant celles que l'on trouve souvent dans toutes les bâtisses neuves.

D'ailleurs, si cette remarque était valable, elle le serait encore plus pour une construction de logements collectifs qui représenteraient une charge au sol plus élevée que l'école projetée.

Sur le même plan que les terrains à exproprier, récemment, une annexe de la Maison de Retraite LELEGARD a été édiflée sans que des problèmes particuliers aient nécessité des frais hors de proportion avec la construction à élever.

IV. — *Evacuation.*

Au programme de 1962 voté par le Conseil Municipal figure l'établissement d'une conduite d'égout rue Sévin-Vincent. Il est d'ailleurs à présumer que l'évacuation des eaux pluviales, ménagères et de vidange se fera plutôt par la rue Lélégard, ou même par une reprise

sur les canalisations des immeubles « SEMIBO » qui deviendront voisins de la nouvelle école.

#### V. — Terrain de jeux.

Les services de l'Inspection Académique ont été consultés préalablement à l'établissement de l'avant-projet et ont donné leur accord sur une surface globale calculée à raison de 400 m<sup>2</sup> par classe, non compris les terrains d'évolution. C'est volontairement qu'un terrain, non situé dans le périmètre du groupe mais à proximité immédiate (200 mètres environ des entrées des écoles), sera acquis par la Ville pour équipement sportif.

Cette décision permet d'envisager la création d'un gymnase et d'installations qui serviraient à la fois aux adultes et aux scolaires et auraient également, de par leur éloignement, l'avantage de ne pas troubler le travail scolaire.

L'expropriation en sera menée parallèlement lorsque les plans auront été établis et les services respectifs de l'Inspection Académique et du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, consultés.

#### VI. — Densité de la population.

Il est effectif que des réalisations de moyenne importance ont été faites entre la place Magenta et la Maison Lélégard; toutefois, si l'on considère le plan du quartier à desservir, on constate que le lieu choisi est à peu près équidistant.

Quant à la densité de la population de cette partie comprise entre les rues Pasteur, de Garches et des Tennerolles, elle est sensiblement égale pour le moment à celle de la partie située entre la rue Pasteur et le Parc de St-Cloud.

En conclusion, je demande que les observations présentées ne soient pas retenues et que la déclaration d'utilité publique soit prononcée par Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

*Chargé des Questions Scolaires.*  
*Le Premier Adjoint*  
R. MONSEL.

*N.B.* — Le projet a reçu avis favorable de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 6 mars 1962, dont copie jointe, et il est inscrit sous le N° 296 des propositions de classement par ordre d'urgence des constructions scolaires de Seine-et-Oise.

### LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE DU VAL-D'OR

Le 5 novembre 1958, le Conseil Municipal portait au plan d'aménagement la réservation des terrains GUINARD en vue de la construction d'une nouvelle école maternelle au Val-d'Or. Cette prévision était motivée par le fait que le nombre des jeunes enfants fréquentant l'école maternelle dans le groupe scolaire construit pour accueillir, notamment, les enfants de la réalisation du Parc de la Bérengère, s'avérait beaucoup plus important que prévu.

Le 21 septembre 1959, le Conseil Municipal décidait la création de cette école maternelle nouvelle, et demandait son inscription dans le cadre des « commandes groupées », afin d'obtenir rapidement les subventions attribuées par le ministère de l'Education nationale et par le département de Seine-et-Oise. Cette délibération reçut l'approbation préfectorale le 17 novembre 1959.

Le dossier fut constitué à cette date afin de ne pas perdre de temps, les pourparlers d'acquisitions de terrains étant menés parallèlement.

Le 2 mars 1960, le Maire de Saint-Cloud faisait connaître à M. l'Inspecteur d'Académie qu'il retenait le projet-type établi par M. Sogorb, architecte D.P.L.G., et priaît celui-ci de constituer le

dossier technique relatif à cette affaire, ce qui fut fait le 7 octobre 1960.

Tant sur le plan administratif que sur le plan technique, les dossiers furent soumis aux diverses instances administratives. Une première fois, le dossier fut ajourné, l'implantation n'ayant pas donné satisfaction à la Commission des Constructions scolaires. Sur notre intervention, celle-ci revint sur sa décision et, avec quelques modifications, le projet initial fut adopté.

M. l'Inspecteur d'Académie faisait connaître à M. le Préfet de Seine-et-Oise, le 13 octobre 1961, son approbation du plan de masse et le montant de la subvention accordée. En conséquence, M. le Préfet notifiait le 19 octobre 1961 l'agrément du projet pour une première tranche de travaux, comprenant 6 classes maternelles avec annexes, un bureau de directrice, salle d'attente et tisannerie, plus deux logements de quatre pièces pour le personnel enseignant. Le dossier d'adjudication était préparé par l'architecte et déposé en Mairie le 31 janvier 1962, puis approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 février 1962, soumis à nouveau au visa de l'autorité préfectorale, le dossier fut finalement retourné le 20 mai 1962 et la mise en adjudication a été fixée au 10 juillet 1962.

Nous pouvons espérer que les enfants de moins de 6 ans pourront fréquenter cette nouvelle école maternelle à la rentrée de 1963. En attendant il est matériellement impossible de prendre des inscriptions nouvelles d'enfants âgés de moins de 5 ans, puisque les locaux actuels ne permettent pas de le faire.

Il semble toutefois surprenant qu'une affaire décidée en 1958 ne puisse effectivement voir le jour que 4 ans plus tard. Nous nous garderons bien de faire un commentaire quelconque sur la lenteur administrative, mais nous souhaiterions que les communes soient non seulement aidées sur le plan financier, comme c'est le cas, mais encore mieux encouragées dans les projets qu'elles adoptent et dont elles connaissent mieux que quiconque l'urgence.

### UNE EXPERIENCE D'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS au Groupe Scolaire de Montretout

Les petites filles du Cours Élémentaire 2<sup>e</sup> Année (Montretout) font cette année une expérience singulière. Depuis le 4 janvier, début du trimestre scolaire, elles consacrent chaque jour la moitié de leur temps scolaire à l'apprentissage de l'anglais. L'expérience va durer jusqu'aux vacances de Pâques.

Cet apprentissage est mené à l'Ecole Normale Supérieure de St-Cloud. Les enfants sont transportés en car par les soins de la Municipalité jusqu'au Laboratoire de Langues de l'Ecole. Les séances de cours alternent avec des séances de travaux pratiques au Laboratoire de Langues, en présence de magnétophones individuels. Il y a aussi des séances de jeux et de chants en anglais. Le matériel utilisé est particulièrement original. Il se compose de bandes magnétiques sur lesquelles sont enregistrées de courtes histoires dialoguées, et de films fixes dont les images illustrent chacune des répliques des dialogues enregistrés sur les bandes.

En salle de cours, un professeur de nationalité anglaise présente, commente et utilise conjointement la bande et le film. L'entraînement dans les cabines, ainsi que nous l'avons dit, se fait en présence de magnétophones. Il est rigoureusement individuel.

Bien sûr, on connaît et on pratique ces méthodes aux Etats-Unis, surtout depuis la seconde guerre mondiale. Elles ont été appliquées initialement pour l'enseignement du japonais à des officiers américains, puis pour l'enseignement de toutes les langues modernes à des adultes ou à des adolescents. L'originalité de la présente expérience réside surtout dans l'utilisation de moyens aussi techniques sur des enfants aussi jeunes.

C'est à la demande de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale que l'Ecole Normale Supérieure, pourvue, rappelons-le, d'un Centre Audio-Visuel depuis 1957, et d'un laboratoire de langues depuis 1958, a été chargée de mener cette expérience à bon terme. La réputation internationale de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud dans l'enseignement accéléré des langues vivantes n'est plus à faire. La présente expérience marche bon train. Les professeurs anglais sont satisfaits de leurs élèves; les enfants sont heureux de leurs professeurs. Les responsables de l'expérience pensent la continuer et l'étendre.

Jean GUENOT,  
*Agrégé de l'Université*  
*Chef du Laboratoire de Langues*  
*de l'Ecole Normale Supérieure de St-Cloud.*

## JARDIN D'ENFANTS DE L'ECOLE ALLEMANDE DE SAINT-CLOUD

L'Ecole Allemande qui depuis le mois d'octobre s'est transférée à Saint-Cloud, 18, rue Pasteur, va augmenter ses activités par l'ouverture d'un *jardin d'enfants* avec l'année scolaire 1962-1963. L'inauguration aura lieu le 17 septembre.

L'Ecole Allemande tient beaucoup à créer de cette manière un lieu de contact des jeunes françaises et allemandes. Sont reçus des enfants de 4 à 6 ans. On invite les intéressés à s'adresser au Secrétariat de l'Ecole Allemande. Tél. MOL. 45-85.

### TRIBUNE LIBRE

*En marge des jumelages, réception des Maires des quatre villes jumelles de Frascati, Maidenhead, Saint-Cloud, Bad-Godesberg à Berlin-Steglitz.*

M. Hopmann, Burgmeister de Bad-Godesberg, a provoqué à l'occasion d'un rassemblement à Berlin-Steglitz (une des communes comptant environ 200.000 habitants qui composent Berlin), une réunion européenne.

M. Hopmann avait insisté pour que nos villes jumelles se groupent et apportent à Berlin le réconfort de leur présence.

Tout le monde connaît la situation de Berlin et chacun sait que cette ville a été séparée en deux, il y a un an, par le fameux mur qui empêche l'exode de la population de Berlin-Est vers l'Ouest.

Vingt à trente mille personnes passaient chaque mois et ce, pendant des années, de l'Est à l'Ouest, fuyant les territoires soviétisés pour échapper aux multiples contraintes matérielles mais surtout morales que le régime impose, et retrouver à l'Ouest les libertés indispensables à la dignité de l'homme.

J'ai eu l'occasion, avec mon collègue de Maidenhead, M. Fletcher-Wood, de passer quelques heures de l'autre côté du mur. Toutes les photos que j'avais pu voir, tous les articles que j'avais pu lire, donnent une idée qui est au-dessous de la réalité.

Il est saisissant, lorsque l'on a quitté Berlin-Ouest presque complètement reconstruit, où les magasins bien achalandés sont très fréquentés, où la circulation — très bien réglée — est importante (quoique toutefois non comparable à celles de Paris ou de Londres), où les piétons insoucians sont nombreux sur les trottoirs, il est saisissant de passer dans une ville morte où il faut attendre un moment avant de rencontrer un piéton auquel demander son chemin si l'on est égaré, d'y voir des centres commerciaux d'une pauvreté navrante, et dans laquelle la découverte d'un restaurant a été un véritable tour de force.

Il est pénible de voir aux quelques postes de passage à travers le mur, des groupes d'Allemands de l'Ouest qui stationnent, espérant voir de la famille qui viendra, de loin, leur faire un signe amical.

Il est émouvant aussi de voir, lorsque le mur passe le long d'une rue plus étroite, du côté de l'Allemagne de l'Est les fenêtres murées, les portes closes et les maisons complètement vidées, pour qu'aucune communication ne soit possible avec l'Ouest.

Le mur fait l'objet de toutes les conversations des Berlinoises: « Avez-vous vu le mur ? Tâchez de passer de l'autre côté, et vous reviendrez convaincu ! »

Quelle leçon tirer de cet abus de la force ?

Les Soviétiques ne pouvaient évidemment laisser s'éterniser cette hémorragie de population qui, petit à petit, vidait l'Allemagne de l'Est de ses meilleurs élé-

ments, de ses ingénieurs, de tous ceux qui produisent et qui pensent.

Mais aussi, quel aveu d'impuissance !

Du côté de Berlin-Ouest, une leçon nous est donnée, celle d'une population qui souffre encore des conséquences de la guerre, qui reconnaît souvent que la punition qu'elle subit n'a pas été imméritée, et qui donne l'exemple d'une confiance extraordinaire en l'avenir; confusément elle est assurée d'une fin satisfaisante de cette situation absurde et œuvre laborieusement dans la gaieté, car la rue, à Berlin-Ouest, est gaie: les brasseries et lieux de plaisir ou de délassement y sont pleins.

Cette confiance en l'avenir se manifeste par de grands travaux, non seulement en projets dont il m'a été donné de voir les maquettes, mais également en réalisations comme cette immense autoroute de 100 km de long qui traversera complètement la Ville de Berlin, tantôt souterrainement, tantôt à niveau, tantôt au-dessus du sol et permettra à cette agglomération qui compte environ 50 km du Nord au Sud et 50 km de l'Est à l'Ouest et qui, possède à l'intérieur même de sa ville Ouest deux aéroports, un développement que des villes comme Paris ou Londres non pas l'audace d'entrevoir.

Notre petit groupe rapporte donc de Berlin, avant-poste de la défense du monde libre, une extraordinaire impression de sécurité.

Puissé-je communiquer aux Clodoaldiens la même confiance en nous que les Berlinoises ont en eux ! Mais encore faudrait-il que règne ici une atmosphère plus sereine et que puissent être entrevues des solutions enfin raisonnables au problème qui nous déchire: l'Algérie, et à l'avenir qui nous préoccupe: l'Europe !

F. CHAVETON,  
Maire.

### TAXE D'EQUIPEMENT DU DISTRICT

Versailles, le 28 mai 1962.

Le PREFET de SEINE-et-OISE

à Messieurs les MAIRES du DEPARTEMENT

**OBJET:** District de la Région de Paris - Recouvrement de la taxe spéciale d'équipement.

De nombreux élus et notamment des Conseils Municipaux, ont demandé que la taxe spéciale d'équipement prévue au titre du District de la Région de Paris soit nettement individualisée dans les avertissements de contributions à percevoir au titre des collectivités locales.

J'ai l'honneur de vous indiquer que cette individualisation a été rendue effective sur ces avertissements (IMPOTS des COLLECTIVITES LOCALES ET DE DIVERS ETABLISSEMENTS), feuille jaune, modèle 2170 ARP délivrés au titre des cotisations de l'année 1962.

La rubrique « taxe spéciale d'équipement, contribution foncière » des propriétés bâties et contribution foncière des propriétés non bâties mobilières, patentes, apparaît au bas de la colonne I « NATURE DES CONTRIBUTIONS ET TAXES ».

Je saisis cette occasion pour bien préciser que la taxe spéciale d'équipement est perçue directement sur le contribuable sans transfert par l'intermédiaire des budgets communaux.

Le Préfet,  
Paul DEMANGE.

**FERMETURE ANNUELLE DES BOULANGERIES  
DE SAINT-CLOUD  
A L'OCCASION DES CONGES PAYES**

Le Maire de la Ville de St-Cloud, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu les arrêtés préfectoraux des 15 mai 1952 et 18 mars 1953 réglementant la fermeture des boulangeries de Seine-et-Oise pendant la période des congés payés,

**ARRETE :**

*Article unique.* — La fermeture des boulangeries de St-Cloud pendant la période des congés annuels de 1962, est fixée comme suit :

**QUARTIER DU CENTRE**

M. BUSSET, 2, rue Royale, du 1<sup>er</sup> août au 30 août inclus.  
M. COCHARD, 4, place du Pas, du 2 juillet au 1<sup>er</sup> août inclus.  
M. DEMEURANT, 2, place de l'Eglise, du 1<sup>er</sup> août au 30 août inclus.

Mme GEORGER, 27, rue Royale, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet inclus.

**QUARTIER DE MONTRETOUT**

M. CARPENTIER, 72, bd de la République, du 7 août au 3 septembre inclus.

Mlle FIALEX, 84, rue de Buzenval, du 15 août au 12 septembre inclus.

Mme LAMBERT, 13, rue Gounod, du 4 juillet au 1<sup>er</sup> août inclus.

M. PATRY, 90, avenue Foch, du 31 juillet au 28 août inclus.

M. SEVESTRE, 132, rue Tahère, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juillet inclus.

**QUARTIER DES COTEAUX**

M. BRICAULT, 10, avenue de Longchamp, du 2 août au 30 août inclus.

M. EISELE, 1, rue de l'Yser, du 4 juillet au 1<sup>er</sup> août inclus.

Fait en Mairie, à St-Cloud, le trente mai mil neuf cent soixante deux.

Le Maire: F. CHAVETON.

**ARRETE — Additif**

*Article unique.* — La fermeture des boulangeries de St-Cloud, pour le **QUARTIER DU VAL-D'OR**, pendant la période des congés annuels, est fixée comme suit :

M. PIERAT, 2, parc de la Bérengère : du 2 juillet au 1<sup>er</sup> août inclus.

M. STEINMANN, 41, rue du Val-d'Or : du 2 août au 30 août.

Fait en Mairie, à Saint-Cloud, le Huit juin mil neuf cent soixante deux.

Pour le Maire, absent,  
l'Adjoint délégué :  
G. ROLLIN.

**AVIS**

La Municipalité adressant périodiquement des colis aux militaires de Saint-Cloud appartenant à des unités stationnées en Afrique du Nord, nous demandons aux familles de nous informer des changements d'adresse qui pourraient survenir ou de nous communiquer les noms des militaires récemment appelés sous les drapeaux.

**INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

Les bulletins d'admission pour l'entrée dans les écoles primaires communales de la Ville, seront délivrés à partir du 25 *JUIN* et pendant toute la durée des vacances.

*Pièces à produire :*

- Livret de famille ou extrait de naissance.
- Quittance de loyer ou toute pièce justifiant le domicile.
- Certificats de vaccination antivariolique, antidiptérique-antitétanique associée.

*Age d'admission :*

*Ecoles primaires.*

A partir de 6 ANS révolus.

*Ecoles maternelles.*

Ecole du Centre : 3 ans 1/2.

Ecole de Montretout : 4 ans.

(révolus au moment de l'inscription).

Ecole des Côteaux : 3 ans 1/2.

Ecole du Val-d'Or : 4 ans.

Révolus au moment de l'inscription ; toutefois en raison de l'affluence des demandes, les enfants ne seront admis de plein droit qu'à partir de 5 ans, ceux âgés de 4 à 5 ans le seront dans la limite des places disponibles avec priorité lorsque la mère de famille est dans l'obligation de travailler.

*Périmètres scolaires - Modification.*

Inscription aux écoles des *Coteaux*, à partir de la rentrée 1962 : tous les enfants dont les parents sont domiciliés : rue du 18-Juin (immeubles H.L.M.), rue Feudon jusqu'à la voie de chemin de fer, Sente des Milons, Chemin de Suresnes, rue du Bois-de-Boulogne (immeuble de la Caisse des Dépôts) et rue des Gate-Ceps.

**ECHANGES DE LOGEMENTS**

- N° 93. ECHANGERAIS : 5 Pièces cuisine salle de bains, entrée, 4<sup>e</sup> étage sans ascenseur, ensoleillé, PARIS 10<sup>e</sup> - Loyer 22.000 frs par mois - chambre de bonne au 6<sup>e</sup>.  
CONTRE : Pavillon ou appartement 5 pièces cuisine tout confort St-CLOUD - s'adresser au 4<sup>e</sup> bureau de la mairie.
- N° 94. ECHANGERAIS : Appartement 3 pièces cuisine, salle de bains, confort moderne, très bien situé, 6<sup>e</sup> étage avec ascenseur à St-CLOUD.  
CONTRE : appartement 2 pièces cuisine, salle de bains, tout confort St-CLOUD ou environs - téléphoner : VAL 23.77.
- N° 95. ECHANGERAIS : 2 pièces cuisine tout confort 3<sup>e</sup> étage - loyer 12.500 frs par mois charges comprises, situé à PLESSIS-ROBINSON.  
CONTRE : 3 ou 4 pièces tout confort St-CLOUD - s'adresser M. JORAND, 2, square A.-Daudet, PLESSIS-ROBINSON (Seine).
- N° 96. ECHANGERAIS : 3 pièces cuisine, salle de bains, tout confort, 190 M2, bien aéré, 1<sup>er</sup> étage - loyer : 100.000 frs par trimestre,  
CONTRE : 2 pièces tout confort, ascenseur, mais loyer moins cher à St-CLOUD, NEUILLY ou AUTEUIL, S'adresser au 4<sup>e</sup> bureau de la mairie.
- N° 97. ECHANGERAIS : 2 grandes pièces cuisine, débarras, 2<sup>e</sup> étage, petit loyer, très ensoleillé, WC sur palier,  
CONTRE : 1 ou 2 pièces à St-CLOUD tout confort. S'adresser au 4<sup>e</sup> bureau de la mairie.
- N° 98. ECHANGERAIS : Appartement 3 pièces cuisine, tout confort, loyer 17.000 frs par mois,  
CONTRE : Pavillon 4 pièces tout confort à St-CLOUD. Téléphoner : VAL 24-82.
- N° 99. ECHANGERAIS : 1 pièce plus 1 cuisine au rez-de-chaussée, eau, gaz, électricité et téléphone à SURESNES,  
CONTRE : 3 pièces cuisine à St-CLOUD ou SURESNES. Téléphoner à LON 63-58 le matin jusqu'à 10 h. 30, le soir à partir de 20 h. 15.

**MISE AU POINT A PROPOS DE LA FETE DE MAI**

Certaines rumeurs ayant été répandues, dans le quartier du Centre notamment, concernant l'autorisation d'organiser la Fête de Mai dans le Parc de St-Cloud, il est précisé que cette autorisation n'est absolument pas délivrée par le Maire, puisqu'il s'agit du *Domaine National*, lequel échappe en grande partie à sa juridiction.

Le 13 février 1962, Monsieur le Président du Comité des Fêtes de St-Cloud-Centre remettait donc au Maire une lettre adressée à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, en demandant d'en assurer la transmission avec un avis favorable.

Cette transmission a été faite auprès de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, celui-ci étant le supérieur hiérarchique des maires en ce qui concerne leur rôle de représentant de l'Etat, et étant autorité de tutelle en ce qui concerne leur rôle communal. Elle a été faite en date du 10 mars 1962, avec avis favorable.

Afin de dissiper toute équivoque, la Municipalité a fait savoir aux organisateurs qu'elle donnait et qu'elle donnerait à l'avenir un avis favorable à cette manifestation, mais que, par suite d'une insuffisance de personnel, il n'était plus possible de mettre à leur disposition des employés municipaux comme cela était le cas dans le passé.

---

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
Service Départemental de Seine-et-Oise

### REEDUCATION PROFESSIONNELLE

Je viens d'être avisé par M. le Directeur de l'Office National que 482 places seront disponibles pour la prochaine rentrée, en septembre 1962, dans les Ecoles de Rééducation Professionnelle relevant de cet Etablissement Public.

Je vous rappelle que pendant les stages les élèves peuvent prétendre :

— à l'indemnité spéciale de rééducation professionnelle inversement proportionnelle au montant de leur pension (à titre d'exemple, le taux mensuel pour un Invalide à 10 % ainsi que pour un Ancien Combattant non pensionné est fixé à 249,75 nouveaux francs) ;

— aux allocations pour charges de famille.

En ce qui concerne les externes, ces avantages sont cumulables avec l'indemnité d'entretien, de nourriture et de logement dont le montant est de 6,70 NF par jour.

En outre, le plafond des primes de fin de rééducation vient d'être porté à 500 NF et celui des prêts d'installation professionnelle à 5.000 NF.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien, comme par le passé, seconder l'action du Service Départemental, en vue d'intéresser le plus grand nombre possible de ressortissants — qui, du fait de leurs infirmités, ne peuvent plus exercer leur ancienne profession — aux perspectives qui leur sont offertes par la Rééducation Professionnelle.

J'ajoute qu'en dehors des bénéficiaires du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de la Guerre, les jeunes gens ayant servi en ALGERIE, dégagés de leurs obligations militaires, relevant de la section V de la loi n° 59-960 du 31 juillet 1959, peuvent, dans le cadre de la Promotion Sociale, être admis dans les Ecoles relevant de l'Office National.

*Chef du Service Départemental.  
Le Secrétaire Général,*

---

### DECORATIONS

#### LEGION D'HONNEUR

##### Chevaliers :

M. Elie OSSELIN, 14, rue Tahère.

Par décret en date du 14 avril 1962 :

M. Robert BONNEAU, administrateur en chef des affaires d'outre-mer, Chef de Cabinet du Gouverneur de la Côte française des Somalis, 26, Parc de la Bérengère.  
MERITE AGRICOLE (Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 1962)

##### Officiers :

Par arrêté du 10 février 1962 :

M. Pierre BREJOUX, chef de service à l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie, 26, Parc de la Bérengère.

M. Maurice VILLETTE, horticulteur, 9, rue de l'Aqueduc.

##### Chevalier :

M. Louis DANGUY, chef de groupe technique en matériel agricole, 15, rue de Buzenval.

#### SANTE PUBLIQUE

Par décret en date du 14 février 1962 :

##### Chevalier :

Mme Lyliane DEVEZE, Chef du Laboratoire de l'Hôpital de St-Cloud, 5, rue Henri-Regnault.  
MERITE SPORTIF

##### Officier :

Par arrêté du 26 mars 1962, à titre exceptionnel :

M. Charles BUFFAVENT, responsable sportif de l'Automobile-Club de St-Cloud, anciennement domicilié rue Royale.

##### Chevaliers :

Par arrêté du 26 mars 1962, à titre exceptionnel :

M. Guy DRINGEMBERG, Vice-Président de l'Automobile-Club de St-Cloud, 17, rue du Val-d'Or.

M. Jean MARIN, Conseiller Municipal, Président de l'Automobile-Club de St-Cloud, 1, rue Vauguyon.

#### MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

Décret du 13 avril 1962 :

Ont été décorées à l'occasion de la Fête des Mères :

Mme MARCORELLES, 64, rue des Tennerolles.

Mme PETIT-COLLOT, 5, rue de Crillon.

Par décret du 26 décembre 1961 :

Mme GILLET, 72, avenue Foch.

Mme ROCHER, 3, rue Pasteur.

#### MEDAILLE D'HONNEUR DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE

Par arrêté du 22 décembre 1961, la Médaille d'ARGENT a été décernée à :

M. Guillaume GOURDON, chef de bureau à la Mairie de St-Cloud.

M. Isaïe HIBERT, Eboueur à la Mairie de St-Cloud.

M. André MARIE, Secrétaire Général de la Mairie de St-Cloud.

M. André MESME, ouvrier professionnel à la Mairie de St-Cloud.

#### MEDAILLE D'HONNEUR DES SOCIÉTÉS MUSICALES ET CHORALES

Par arrêté en date du 28 février 1962 :

M. Roland CHENEVEAU.

#### MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Promotion du 14 juillet 1961

Arrêté préfectoral du 30 août 1961

##### ARGENT

M. ANDOUARD Paul, 19, rue du Calvaire, Gardien à la Sté Anonyme « SUD-AVIATION ».

M. BARRE Marcel, 120, rue de la Porte-Jaune, Régleur à la S.A.V.I.E.M.

Mme BOIVIN née MERY Marie, 11 bis, rue Royale, Employée Administrative, Facturière Main à la Sté « L'AIR LIQUIDE ».

Mme BRIAND née FOIGNOT Alice, 22, rue Ferdinand-Chartier, Magasinière aux Ets « MAG ».

M. CHICOT Rémond, 31, rue d'Orléans, Ouvrier Spécialisé à la Régie Nationale des Usines « RENAULT ».

Mme CHICOT née AMY Céline, 31, rue d'Orléans, Ouvrière Spécialisée à la Régie Nationale des Usines « RENAULT ».

Mme CHICOT née CADY Paulette, 1, avenue Belmontet, Chef de Groupe à la Cie Générale TRANSATLANTIQUE.

M. COLLET Jean, 6, avenue Alfred-Belmontet, Fondé de Pouvoirs, Chef de la Comptabilité à la Sté Anonyme de BANQUE ET DE PARTICIPATIONS.

M. de CAMBRY Jacques, 11, rue René-Weill, Chef de Service de l'Actuariat à la Cie d'Assurances « LE PHENIX ESPAGNO L ».

M. DELOFFE Emile, 68, rue Royale, Régleur à la Régie Nationale des Usines RENAULT.

M. DESNOS Robert, 82, rue de Buzenval, Chef d'Atelier à la Sté Anonyme BERNARD Moteurs.

M. DUMONT Pierre, 5, rue de l'Yser, Chauffeur de Chaudières à la Sté « SIMCA ».

Mme FAIVRE née FOURQUIER Marie, 2, avenue de Nancy, Conditionneuse à la Sté Anonyme HELENA RUBINSTEIN.

M. JOLY Louis, 15, boulevard de la République, Chef de Service des Ventes aux Ets P. PIEL.

M. LOUVET Alphonse, 33, rue Pasteur, Ajusteur à la Sté Anonyme « SUD-AVIATION ».

M. MARECHAL Edouard, 27, rue Armengaud, Chef Métreur à la Sté Nationale de Construction.

Mme PARENT née RENARD Odette, 20, rue du 18-Juin, Gérante à l'Union des COOPERATEURS.

Mme PUEL née DURAND Antoinette, 49, rue Jacoulet, Chef-Comptable Fondé de Pouvoirs aux Ets « MAG ».

M. REBUT Jacques, 17, rue Pasteur, Directeur à la Cie Industrielle de Textiles Artificiels et Synthétiques.

VERMEIL

M. COLIN Abraham, 99, rue Tahère, Employé aux Houillères du BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

M. COLLET Jean, 6, avenue Alfred-Belmontet, Fondé de Pouvoirs, Chef de la Comptabilité à la Société Anonyme de BANQUE ET DE PARTICIPATIONS.

M. DESNOS Robert, 82, rue de Buzenval, Chef d'Atelier à la Sté Anonyme BERNARD Moteurs.

M. FRICOT Jean, 22, avenue Bernard-Palissy, Agent Productif à la Régie Nationale des Usines « RENAULT ».

M. LOUVET Alphonse, 33, rue Pasteur, Ajusteur à la Sté Anonyme SUD-AVIATION.

Mlle NAAS Luce, 46, rue Royale, Inspecteur aux MINES DOMANIALES DE POTASSE D'ALSACE à MULHOUSE.

Mme PAIN née TRAINEL Lucienne, 82, rue de la Porte-Jaune, Employée à la Sté Anonyme de GROUPEMENT D'IMPORTATION ET DE REPARTITION DE LA LAINE.

M. PISSON Eugène, 27, avenue de Longchamp, Secrétaire Général à la Cie des EAUX DE LA BANLIEUE DE PARIS.

M. RICCI Joseph, 71, rue Sevin-Vincent, Brigadier à la Sté Anonyme de la Banque Française et Italienne pour l'AMERIQUE DU SUD.

M. VIGOUREUX René, 18, rue Joseph-Lambert, Chef d'Equipe de Fabrication à la Régie Nationale des Usines « RENAULT ».

Mme MARGUET née LABRO Agnès, 33, avenue du Maréchal-Foch, Employée à la Banque MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW YORK (domicile actuel: ARPAJON-sur-CERE (Cantal)).

OR

M. SEGALEN Yvon, 4, rue Pasteur, Sous-Directeur à la BANQUE DE L'INDOCHINE.

Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 1962  
Arrêté préfectoral du 15 février 1962

ARGENT

M. ARCHIMBAUD André, 40, rue du Mont-Valérien, Chef de Service Fabrication à la Société Générale AERONAUTIQUE « Marcel DASSAULT ».

M. BERAT Roger, 14, avenue des Vignes, Chef de Section Méthodes à la Société Générale AERONAUTIQUE « Marcel DASSAULT ».

Mlle BIENVENU Yvonne, 32, rue du Calvaire, Chef de Division à la Compagnie d'Assurances « LE MONDE ».

M. BLANCON Vital, 11, rue Charles-Blum, Chauffeur-Livreur à la Maison J. PORTAL - Chantier des Coteaux.

M. BOLLEY Jacques, 6, Sente des Pommiers-Rouges, Cadre Administratif à la Compagnie Française « THOMSON-HOUSTON » (S.G.C.E.).

M. BOUTTIER Gabriel, 2, rue du Nord, Chef de Voiture à la Blanchisserie « SIMON ».

M. BREITSCHMITT Henri, 20 bis, avenue Foch, Ajusteur à la Société Générale AERONAUTIQUE « Marcel DASSAULT ».

M. CAPTON Raymond, 30, avenue du Maréchal-Foch, Cadre Service Commercial à la Compagnie « ROUSSELOT » Colles et Gélatines.

M. CHAMPOMIER Henri, 29, rue de la Paix, Clicheur à la Société P. ARAGON « Imprimeries MOMMENS ».

M. DELION Emile, 8, rue de Nogen, Tôlier à la Société Anonyme « LE MATERIEL TELEPHONIQUE » (S.G.C.E.).

M. DELOLME Gabriel, 32, avenue du 18-Juin, Projeteur-Cadre à la Régie Nationale des Usines « RENAULT ».

M. DUBEC Augustin, 16, rue Lelégard, Ingénieur-Chef de la Section Télévision à la Société Anonyme « LA RADIOTECHNIQUE » (S.G.C.E.).

M. GASGNON Robert, 15, rue de l'Eglise, Chef de Bureau à la Société des POMPES FUNEBRES GENERALES.

Mme JANTE née LORY Germaine, 39, boulevard Sénart, Chef d'Equipe à la Société Anonyme « LE MATERIEL TELEPHONIQUE » (S.G.C.E.).

M. KRAUSCH Roger, 10, Parc de la Béragère, Agent Technique à la Société Anonyme « LE MATERIEL TELEPHONIQUE » (S.G.C.E.).

M. LANCIAL Louis, 20, rue Royale, Ajusteur à la Société Générale AERONAUTIQUE « Marcel DASSAULT ».

Mme LE BRAS née FLEURY Renée, 13, rue de l'Yser, Ouvrière Spécialisée à la Société Anonyme « LE MATERIEL TELEPHONIQUE » (S.G.C.E.).

M. LECLERC Francis, 20, rue d'Orléans, Ajusteur-Outilleur à la Société Anonyme « LE MATERIEL TELEPHONIQUE » (S.G.C.E.).

M. LE GOAZIOU Jean-Pierre, 34, avenue Bernard-Palissy, Chef de Quart à la Société Anonyme « LE MATERIEL TELEPHONIQUE » (S.G.C.E.).

M. RECHIGNAC Jean-Paul, 3, Parc de la Béragère, Fondé de Pouvoirs à la Compagnie d'Assurances « SOLEIL-AIGLE et C.G.R. ».

M. ROGER Georges, 11, rue du Val-d'Or, Agent Productif à la Régie Nationale des Usines « RENAULT ».

M. SAUVAGE Roland, 11, rue du Mont-Valérien, Ingénieur-Chimiste à la Société de Produits Alimentaires et Diététiques.

M. TETREAU Robert, 20, rue Laval, Ingénieur à la Société Maritime des Pétroles « B.P. ».

M. VAUTRIN René, 44, rue Gounod, Employé Qualifié à la Société Anonyme des Pneumatiques « DUNLOP ».

M. WEBER Aristide, 7, rue des Gaillons, Ouvrier aux SPORTS GOLF de St-CLOUD.

M. YZET Roger, 108, rue de Garches, Dessinateur Principal à la Société Anonyme des Usines « CHAUSSON ».

VERMEIL

Mme BAUDRY née CHEVREUX Madeleine, 19 bis, rue du Calvaire, Secrétaire à la Société Anonyme « KODAK-PATHE ».

M. BLANCON Vital, 11, rue Charles-Blum, Chauffeur-Livreur à la Maison J. PORTAL (Chantiers des Coteaux).

M. DAVID André, 52, rue Gounod, Chauffeur à la Société Anonyme Industrielle et Agricole de la Somme et Raffinage FRANÇOIS.

M. DE GRAER André, Pavillon n° 2, 35 bis, rue de Buzenval, Chef-Comptable à la Société Anonyme « PURFINA FRANÇAISE ».

M. DUPRE Lucien, 2, rue de Nogen, Sous-Chef de Rayon à la Société Anonyme « AU BON MARCHE ».

M. DUVAL Jean, 11, avenue du Général-Leclerc, Représentant à la Société Anonyme « Le Téléphone Privé National TEPRIINA » (S.G.C.E.).

Mme GOYEAU Andrée, 15, rue Dantan, Chef de Section Compabilité aux Etablissements « CHENAILLE et RAULOT LAPOINTE » (S.G.C.E.).

M. HALGAND Gilbert, 5, rue Albert-1<sup>er</sup>, Agent Productif à la Régie Nationale des Usines « RENAULT ».

M. JOLLY Roger, 40, rue du Mont-Valérien, Ingénieur Principal à la Compagnie Parisienne de CHAUFFAGE URBAIN.

M. LARRIEU Henri, 5, rue Henri-Régnauld, Ingénieur Chef de Service Technique à la Société de CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES et MECANIKES « ALSTHOM » (S.G.C.E.).

M. LAUDINET Pierre, 29, rue de la Paix, Agent Technique à la Société Anonyme « LE MATERIEL TELEPHONIQUE » (S.G.C.E.).

M. MARCHON Joseph, 17, rue Sevin-Vincent, Pâtissier aux Grands Magasins « AU PRINTEMPS ».

Mme NAY née KERRIEN Aline, 50 bis, rue F.-Chartier, Réceptionniste au GOLF de St-CLOUD.

M. OBLE Roger, 15, rue de Buzenval, Cadre Supérieur à la Société Anonyme « LE MATERIEL TELEPHONIQUE » (S.G.C.E.).

M. PADOX Gabriel, 3, rue Jacoulet, Inspecteur Principal Compabilité à la Société Anonyme « FONDERIES de PONT-à-MOUSSON ».

M. PICOLI Robert, 52, rue du 18-Juin, Ouvrier Spécialisé à la Régie Nationale des Usines « RENAULT ».

M. PITALIER René, 3, Parc de la Béragère, Sous-Directeur Comptable à la Cie d'Assurances « SOLEIL-AIGLE Incendie ».

M. POIREE Lucien, 5, avenue de Longchamp, Employé à la Société Anonyme « MOBIL OIL FRANÇAISE ».

M. SEYFRIED Roger, 45, quai Carnot, Sous-Directeur Commercial à la Société Anonyme « MINERAIIS et METAUX ».

M. TRAMIER Amédée, 59, rue Henri-Régnauld, Ingénieur-Cadre à la Société Anonyme « LE MATERIEL TELEPHONIQUE » (S.G.C.E.).

OR

M. OSSELIN Elie, 74, rue Tahère, Cadre à la Régie Nationale des Usines « RENAULT ».

Electricité et Gaz de France

ARGENT

M. DEFOSSE Adolphe, 6, rue du 18-Juin, Préparateur Facturation au Centre de Distribution Mixte: ILE-de-FRANCE.

M. VIGNON Robert, 43, rue du Val-d'Or, Ingénieur de Division Services Nationaux et Services Centraux.

VERMEIL

M. MORISSEAU Jean, 25, rue Armengaud, Contrôleur Général Adjoint à l'Electricité de FRANCE.

SOUVENIR FRANÇAIS

Récompenses décernées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 janvier 1962.

Médaille d'Argent à:

MM. DELARFEUX, Maurice HOUEL et Albert VILLE.



## LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DE SAINT-CLOUD

### La Commission administrative

PRESIDENT: M. F. CHAVETON, Maire de St-Cloud.  
VICE-PRESIDENT: M. le Docteur BAILLY, délégué de  
M. le Préfet.

### ADMINISTRATEURS:

Mme LORRAIN, Conseiller Municipal.  
M. GUILLAUME, Conseiller Municipal.  
M. DEVEZE, Conseiller Général.  
M. LEMAITRE, Délégué de la Sécurité Sociale.  
M. PATINOT, Délégué de la Sécurité Sociale.  
M. le Docteur DULAC, Délégué de la Commission  
Médicale Consultative.  
M. le Docteur GODART, Délégué du Conseil de  
l'Ordre.

### L'Administration

DIRECTEUR: M. H. NEVEU.  
DIRECTEUR HONORAIRE: M. R. HARDOUIN.  
ECONOME: M. J. CELLARIER.  
REDACTEUR PRINCIPAL: Mme WINTER.

### La Recette-Perception

RECEVEUR-PERCEPTEUR de SAINT-CLOUD:  
M. CLERGERIE.  
CONTROLEUR pour l'HOPITAL: Mlle BROCHETON.

### Les Communautés

A l'HOPITAL: Sœurs de SAINT-VINCENT-DE-  
PAUL.  
A la MAISON de RETRAITE: Sœurs Victimes et  
Adoratrices de la Justice de Dieu.

### Le Corps Médical

#### MEDECINS:

M. le Docteur LOUVET, Chef de Service.  
M. le Docteur HAAS.

#### CHIRURGIENS:

M. le Docteur DULAC, Chef de Service.  
M. le Docteur TOUPET.  
M. le Docteur CHABROL (Orthopédie).  
Mme le Docteur SCHRAMECK (Gynécologie en chi-  
rurgie).

#### GYNECOLOGUE-ACCOUCHEUR:

M. le Docteur BERTRAND.  
M. le Docteur LE VAN KIM (Accouchement prophylactique).

#### SPECIALISTES:

*Radiologue:* M. le Docteur GUY.  
*Anesthésie-réanimateur:* M. le Docteur GENTIL-  
HOMME.  
*Oto-Rhino-Laryngologiste:* M. le Docteur BOSC.  
*Ophthalmologiste:* M. le Docteur BAILLIART.  
*Psychiatre:* M. le Docteur GENDROT.  
*Neurologue:* M. le Docteur BRISSET.  
*Cardiologue:* M. le Docteur BRUN.  
*Pharmacien-Chef de Laboratoire:* Mme DEVEZE.

#### MAISON DE RETRAITE.

M. le Docteur WINPHEN.

#### INTERNES DE L'HOPITAL:

Les Internes de l'Hôpital sont issus du Concours des  
Hôpitaux de la Circonscription Sanitaire de la Région  
de Paris:

- Trois sont affectés aux services et aux consulta-  
tions de Médecine.
- Trois aux services et aux consultations de Chir-  
urgie.
- Un au service de la Maternité et aux consultations.

### L'Hôpital actuel

3, place de Sully

Service de Médecine-Hommes	54 lits
Service de Médecine-Femmes	30 lits
Service de Chirurgie-Hommes	26 lits
Service de Chirurgie-Femmes	26 lits
Service de Maternité	24 lits

### La Maison de Retraite

1, rue Lelégard

Petites salles, chambres de ménages et chambres parti-  
culières: 250 lits.

### L'Hôpital futur

*Architecte:* M. M. BENEZECH.

Les constructions importantes, en cours de réalisation,  
face à la gare de St-Cloud, à l'angle des rues Dailly et  
Lauer, constituent un agrandissement de l'Hôpital. Sa  
capacité se trouvera doublée.

Elles comprennent notamment:

- *En sous-sol:* Chaufferie centrale, Centrale électrique,  
buanderie, atelier, garage, vestiaires du personnel,  
magasins.
- *Au rez-de-chaussée:* Cuisine centrale, lingerie, salle  
à manger du personnel, vestiaires.
- *Au rez-de-chaussée, rue Dailly:* Consultations de  
médecine, chirurgie, spécialités, radiologie, labora-  
toire, pharmacie et une partie de l'Administration.
- *Au rez-de-chaussée, rue Lauer:* Consultations de  
maternité, gynécologie, salle de soins.
- *Un étage d'hospitalisation de chirurgie:* 55 lits en  
chambres de 1, 2 et 3 lits.
- *Un autre étage d'hospitalisation de chirurgie:* 45 lits  
en chambres de 1, 2 et 3 lits.
- *Un étage de traumatologie-réanimation* et le bloc  
*opératoire:* 25 lits.
- *Un étage de maternité, salles d'accouchement:* 31  
lits.

Les travaux activement poussés laissent espérer une  
ouverture partielle des nouveaux services en 1964.

L'ensemble formera un centre chirurgical moderne  
qui fera honneur à St-Cloud et à son Hôpital.

### Les consultations à l'Hôpital

#### MEDECINE:

Docteur LOUVET, lundi, mercredi, 9 heures.  
Docteur HAAS, vendredi, 9 heures.

#### CHIRURGIE:

Docteur DULAC, mardi, jeudi, samedi, 9 heures.  
Docteur TOUPET, lundi, samedi, 9 heures.  
Docteur SCHRAMECK, mardi, jeudi, samedi, 9 heu-  
res (gynécologie dépistage).

#### MATERNITE:

Prénatales: jeudi, samedi, 9 heures; Postnatales:  
mercredi, vendredi, 9 h.: Docteur BERTRAND.  
Accouchement prophylactique: Docteur LE VAN KIM,  
lundi, 14 heures.

GYNECOLOGIE: Docteur BERTRAND, lundi, mercre-  
di, vendredi, 9 heures.

ORTHOPEDIE: Docteur CHABROL, vendredi, 9 h.  
 GASTRO-ENTEROLOGIE: Docteur HAAS, mardi, 9 h.  
 OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE: Docteur BOSC, jeudi, samedi, 9 heures.  
 OPHTALMOLOGIE: Docteur BAILLIART, mardi, 9 h.  
 PSYCHIATRIE: Docteur GENDROT, mercredi, 9 h.  
 NEUROLOGIE: Docteur BRISSET, vendredi, 9 heures.  
 CARDIOLOGIE: Docteur BRUN, mercredi, sur rendez-vous.  
 RADIOLOGIE: Docteur GUY, service ouvert au public tous les matins et sur rendez-vous.  
 LABORATOIRE: Mme DEVEZE, tous les jours, sur rendez-vous.  
 MASSAGES-KINESITHERAPIE: M. ERMOY, lundi, mercredi, vendredi, 8 heures.

#### Les visites aux hospitalisés

#### A L'HOPITAL:

Les visites publiques aux hospitalisés sont autorisées:  
 — Tous les jours non fériés, de 13 heures à 14 h. 30.  
 — Les dimanches et jours fériés, de 13 heures à 16 heures.

Afin de permettre aux personnes qui travaillent de rendre visite à leur malade, une autorisation est donnée tous les soirs (sauf les dimanches et jours fériés), de 18 h. 30 à 19 h. 30.

Les enfants âgés de moins de 14 ans ne peuvent pénétrer en maternité.

Il est formellement interdit d'apporter aux malades hospitalisés des boissons alcoolisées.

#### A LA MAISON DE RETRAITE:

Nos pensionnaires peuvent recevoir des visites tous les jours, à partir de 9 heures du matin.

#### ANCIENNEMENT L'HOSPICE DE SAINT-CLOUD...

devait se nommer « l'Hôtel Dieu ». Il était situé au bout du Pont du « bourg de SAINT-CLOUD » et sa fondation remontait aux environs de 1208. Doté de peu de ressources et « fonctionnant mal », l'hospice fut alors transféré de la « Maison du bord de l'eau » dans les dépendances du Château, rue d'Aulnay, aujourd'hui, rue d'Orléans. Il fut fondé par le Duc d'Orléans, frère de Louis XIV, suivant acte en date du 16 avril 1689. « L'Hospice de la Charité » devait recevoir les malades du Château et les « assister dans leurs maux ».

C'est le 30 janvier 1787 que la Reine Marie-Antoinette a acquis de Monsieur de Leval, alors propriétaire du Château de Montretout, un immeuble dépendant du dit Château et y adossé, situé Place du Martroy (devenue Place de l'Hospice, puis Place de Silly).

C'est l'emplacement de l'Hôpital actuel, agrandi ensuite par quelques acquisitions latérales.

La Chapelle y fut ajoutée, terminée en 1788. Derrière la Chapelle, on y installa le cimetière de l'Hospice.

L'Hospice fut abandonné d'octobre 1790 à 1797. La première réunion de sa nouvelle Commission Administrative eut lieu à SAINT-CLOUD pour la réouverture de l'Etablissement le 23 Nivose, An V. SAINT-CLOUD s'appelait alors « PONT-la-MONTAGNE ».

Les Sœurs de la Charité, à l'Hospice depuis sa fondation officielle en 1689, ne reprirent leurs postes qu'en 1803 « pour répondre aux vues du Gouvernement ».

En 1820, l'Hospice est appelé « l'Hospice de la Reine ».

L'Hospice fut presque totalement incendié en février 1871, seuls restèrent intactes l'aile droite et la Chapelle. Les réparations et la reconstruction s'élevèrent à 139.792 francs. (!)

En 1884, à la construction de l'Hospice Lelégard-Laval, l'Hospice devient « Hôpital ». Agrandi en 1914, en 1930 puis en 1959 par la construction de la Communauté, libérant ainsi des locaux qui permirent la création de 21 lits nouveaux de médecine, c'est l'Hôpital actuel.

#### MAISON DE RETRAITE LELEGARD-LAVAL.

Fondée en 1888 et construite sur les plans établis par M. HERBINET, Architecte, la Maison de Retraite fut agrandie en 1907, 1913, 1925, puis récemment en 1958.

Deux généreux donateurs sont à l'origine de sa création: Madame LAVAL, qui légua à la Ville sa propriété (qui fut vendue) et un fort don en numéraire. Le produit de la vente et ce don, ajoutés à une autre donation faite par Madame LELEGARD, permirent l'achat du terrain et la construction des premiers bâtiments.

#### OFFRES D'EMPLOIS

Les Etablissements Hospitaliers de SAINT-CLOUD (Hôpital et Maison de Retraite) recrutent pour la durée des vacances du personnel (1<sup>er</sup> juin au 30 septembre), des agents (femmes de service et garçons de salle).

L'Hôpital de SAINT-CLOUD recherche une Laborantine diplômée (ou un laborantin) ainsi qu'une manipulatrice de radiologie diplômée (ou manipulateur) pour postes permanents.  
 S'adresser au Directeur, le matin (sauf le mercredi).

#### INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA SUCCURSALE DE LA CAISSE D'EPARGNE DE VERSAILLES

Désormais installés dans des locaux mieux adaptés, la succursale de la Caisse d'Epargne de Versailles répond aux souhaits des épargnants.

Devant les personnalités présentes à l'inauguration, M. Guastaldo, Président du Conseil d'Administration, a prononcé une allocution très documentée dont nous publions de larges extraits:

Notre clientèle composée en grande partie d'épargnants, est heureuse d'être reçue dans les bureaux fort accueillants, par un personnel stylé et dévoué, toujours prêt à la renseigner et à la guider le cas échéant, cette clientèle a confiance en sa Caisse d'Epargne, elle est chez elle quand elle est avec nous, elle n'est pas anonyme.

Les progrès constants des opérations que nous enregistrons journalièrement sont la meilleure preuve que nous atteignons le but que nous nous sommes fixé.

En 1945, le solde des comptes de dépôts s'élevait à : 13.229.089.

En 1950 le solde s'élevait à : 27.811.965.

En 1961 le solde s'élevait à : 131.749.961.  
 avec 1.250 livrets.

Je pense que cette succincte énumération est une preuve de la prospérité de la succursale de St-Cloud.

Certes nous pourrions avoir des résultats encore plus importants, mais cela ne dépend pas de nous, nous cherchons à intensifier une action toujours dirigée en faveur du public.

Pour remplir cette mission nous sommes sans doute l'organisme qui a accumulé le plus d'expérience, celui qui bénéficie grâce aux Administrateurs et à un personnel stylé la confiance de la plus grande partie de la population, mais nous nous heurtons hélas à la décision du Ministre des Finances qui a fixé le maximum des dépôts par livret à un million de francs.

Nous souhaitons voir cette décision révisée le plus tôt possible dans l'intérêt de tous.

Je reprendrai l'Historique de la succursale de St-Cloud qui remonte à l'année 1859.

Le 6 janvier 1859 :

Début des négociations avec M. Amédée DAILLY, Maire de Viroflay et membre du Conseil Général.

Le 7 février 1859 :

Autorisation du Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne de Versailles.

Le 13 février 1859 :

Décision du Conseil Municipal de St-Cloud, M. E. PRESCHÉZ, Maire.

M. DAILLY fait don d'une somme de 200 Frs destinée à être tirée au sort par billet de 5 Frs entre les premiers habitants peu aisés qui le premier jour d'ouverture de la succursale de St-Cloud, viendraient y déposer le montant de leurs économies.

**ADMINISTRATEURS ACTUELS :**

	Administrateur
	depuis
M. BAUDRY .....	1932
M. SALLES .....	1940
M. HUSSENET .....	1934
M. PINEAU .....	1940
M. BEAUFOCHER .....	1948
M. PETIT .....	1948
M. COUTUREAU .....	1948
M. MAILLET .....	1955
Mlle CHAMON .....	1959
M. NEVEU .....	1959
M. LACOUX .....	1959
M. ROFFI : 14-12-61, date de sa démission de Caissier.	
M. HARDOUIN : 29-1-62.	

Le chemin parcouru depuis la création de la succursale de St-Cloud est frappant, avec quel désintéressement les Administrateurs ont donné aux épargnants le meilleur de leur repos. Permettez à un homme qui, pendant plus de trente années a été en rapport constant avec les Caisses d'Épargne d'évoquer avec quelque émotion combien votre présence au sein du Conseil et des Commissions est salutaire et donne à juste titre la plus entière confiance à tous ceux qui nous confient leurs économies, produit de tant d'efforts.

Vous savez, Monsieur le Maire, combien sont grands les désirs de la Caisse d'Épargne de Versailles pour vous aider dans la gestion des finances de la ville, c'est ainsi qu'actuellement ces prêts suivants ont été accordés à St-Cloud.

Travaux scolaires : 35.750.000.  
 Acquisition de terrains H.L.M. : 15.000.000.  
 Hôpital : 115.000.000 + 40.000.000 prévus pour 1962.  
 Aide à la SEMICLOUD dont la Caisse d'Épargne est membre :  
 200.000 NF pour 1962,  
 + 255.000 NF pour 1963.

Les disponibilités actuelles ne permettent pas de satisfaire intégralement la demande sur l'exercice présent et nous le regrettons, croyez-le.

Soyez néanmoins persuadé, Monsieur le Maire, que le Conseil d'Administration conjugue tous ses efforts pour vous apporter une coopération la plus importante qu'il soit, nous vous remercions d'avoir bien voulu honorer de votre présence notre réunion, nous remercions Messieurs les Membres de la Commission Administrative, et nous souhaitons tous la prospérité de la Caisse d'Épargne de Versailles et de sa succursale de St-Cloud.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, de vous remettre pour vos écoliers 50 bons d'Épargne, qui, j'en suis persuadé récompenseront de bons élèves et leur donneront le goût de l'épargne, ce don que connaissent tant de Français et qui est pour nous le but que nous cherchons à atteindre.

**CARNET DE DEUIL**

**M. Henri PERNOT.**

Nous avons appris le décès, le 14 avril dernier, à l'âge de 66 ans de M. Henri Pernot, ancien conseiller municipal.

**M. Xavier SAVOURET.**

Décédé à l'âge de 81 ans, il fut conseiller municipal sous les municipalités Tissot et Moguez.

**M. Alexandre HATRY.**

Le lundi 4 juin, la nouvelle du décès de M. Hatry se répandait rapidement parmi ses nombreux amis. Nous ne saurions mieux rendre hommage à sa mémoire qu'en reproduisant de larges extraits de l'allocution prononcée par M. Georges Huet, président de l'U.A.S. La Clodo, sur la tombe du disparu.

*Enfant de St-Cloud comme lui, nous nous sommes connu à l'École attirés dès notre tendre jeunesse vers les sports. Je le revois comme pupille donnant ses premiers efforts à la gymnastique pour s'y développer à l'Union Athlétique Clodoaldienne d'alors.*

*En 1906-1907, les sports athlétiques et le Football devenant sa préoccupation, il adhère à la nouvelle société fondée par C. Laudré, l'Union Sportive Clodoaldienne y ajoutant plus tard le titre de « LA CLODO », diminutif de Clodoald, fondateur de St-Cloud, abréviation connue des milieux sportifs.*

*C'est là qu'il donne la mesure de ses qualités sportives dans les compétitions et championnats remportés avec succès et où il excellait.*

*En même temps il devenait membre du comité, secrétaire adjoint en 1921, trésorier adjoint en 1922 et trésorier général en 1923.*

*Lors de la fusion des deux sociétés en 1927 sous le titre actuel, il conserve ses fonctions de trésorier général jusqu'à son dernier souffle. C'est donc un dévoué qui disparaît après plus de 50 années consacrées aux sports et à la jeunesse sportive.*

*En récompense*

*Le gouvernement lui avait décerné la médaille de l'Éducation physique et fait officier des palmes académiques puis officier de l'Instruction publique.*

*Mais là ne se bornait pas ses activités puisqu'il était administrateur de la caisse d'épargne de Versailles;*

*Président de la section des anciens combattants de la F.N.C.R.*

*Président de la Société d'encouragement aux Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.*

*Il avait été aussi Président du Club des Sports Olympiques, sports cycliste.*

*Il avait été élu Membre du Conseil municipal dans le précédent Conseil.*

*Entré dès sa sortie de l'école comme jeune employé à la Perception de St-Cloud, il y puisa les connaissances nécessaires qui le conduisirent à devenir Receveur municipal de St-Cloud.*

*Il était resté toujours le même, d'une grande affabilité, toujours prêt à rendre service et donner des conseils dont bien souvent il était sollicité.*

Nous renouvelons aux familles éprouvées l'expression de nos sincères condoléances.

« .....on ne dit jamais qu'un arbre est mis à mort: c'est pourtant ce qu'il faut dire, car il était vivant. Était-il sensible ? on le nie; on affirme qu'il n'avait pas d'organes pour sentir, qu'il n'était pas un individu, et qu'il ne pouvait pas se connaître. Pourtant, ce porteur de fleurs célèbre des hymens dont rien ne passe la splendeur et la fécondité. Et si, contrairement à ma croyance, il est insensible, il n'en est pas moins vivant, et le faire périr est attenter à la vie comme faire périr une bête. »

« La Vie en Fleurs ». Anatole FRANCE.

Chaque fois que cela est possible, plantez un arbre...

**Les Activités des Associations**

**U.A.S. "LA CLODO"**

**Section Foot-ball**

En octobre dernier, notre équipe première de football avait été invitée par les dirigeants du sport club « OFFENBACH BURGEL » à se rendre en Allemagne et le match amical disputé à cette occasion se termina par un match nul.

Cette année, les dirigeants de « LA CLODO-PARIS-STAR » ont invité à leur tour le Président et les Membres du club d'Offenbach à venir à St-Cloud.

Le 21 avril, à 11 heures, un vin d'honneur leur fut offert à la Mairie, en présence de MM. Monsel, Rollin, Mme Clément, adjoints au Maire, et de M. Delahaye, conseiller municipal, ainsi que de plusieurs dirigeants de la section de foot-ball.

Le match amical, disputé sur notre terrain du quai Carnot, le dimanche 22 avril, jour de Pâques, entre les équipes premières des deux clubs, se termina, une fois encore, par un score nul (2 à 2), devant une nombreuse assistance.

Le soir, un banquet donné dans les salons du café-tabac Leymarie, réunissait dirigeants et joueurs dans une ambiance toute de gaieté et de cordialité.

Le lundi, nos invités Allemands visitèrent le Parc de St-Cloud et le château de Versailles; ils repartirent le mardi matin, fatigués, mais ravis de leur séjour et de l'accueil qui leur avait été réservé, en invitant à nouveau l'équipe clodoaldienne à se rendre à Offenbach la saison prochaine.

..

Par un temps magnifique, le dimanche 3 juin, les équipes de football de l'U.A.S. « La Clodo » accompagnées de leurs dirigeants,

se sont rendues au château de La Charbonnière pour clore leur saison. Journée toute familiale où petits et grands joueurs ont fraternisé dans une ambiance très joyeuse et pleine d'entrain.

M. Delahaye, conseiller municipal, accompagnait les équipes, dont les membres revinrent les bras chargés de muguet, ce qui était une satisfaction de plus. Et le soir, des projets étaient déjà élaborés pour la sortie de l'an prochain.

En conclusion, excellente journée qui a permis de concrétiser l'amitié et la fraternité déjà acquises sur les stades.

..

A l'occasion des fêtes de Pâques, l'équipe de football des Anciens de la « CLODO » était invitée à Turin.

Le dimanche, une gerbe fut déposée à SUPERGA à l'endroit où les joueurs du « TORINO » trouvèrent la mort, le 4 mai 1949.

Le lundi, nous rencontrâmes en un match amical les Anciens du « TORINO ». Nos amis devaient nous faire une bonne surprise en faisant jouer dans leur équipe plusieurs internationaux ayant gagné la Coupe du Monde en 1938, nos Anciens se souviennent sans doute de BOREL, SENTIMENTI, SANTOS, ANDREOLI. Le score de 7 à 2 qui sanctionna la rencontre en faveur des Italiens est honorable pour nos couleurs. La démonstration de football fut un régal pour les 4.000 personnes qui assistaient à la rencontre.

Le banquet offert après le match et qui groupait 60 personnes, se déroula dans une ambiance très latine. Des chanteurs de la télévision italienne nous offrirent un cocktail de chansons françaises et italiennes.

Maintenant, nous nous apprêtons à les recevoir. Les règles de l'hospitalité veulent que nous fassions aussi bien. La tâche est malaisée, mais, avec l'aide de la Municipalité, nous espérons y parvenir. Nul doute que ce jour-là les amoureux du football seront nombreux au Stade Municipal pour voir évoluer la valeureuse équipe italienne et encourager les Anciens de « LA CLODO » qui en auront bien besoin.

## REUNION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS REPUBLICAINS DE SAINT-CLOUD

La Section de la Fédération Nationale des Combattants Républicains de St-Cloud s'est réunie en Assemblée Générale le dimanche 25 mars 1962.

Après le compte rendu moral et financier, elle a procédé au renouvellement de son bureau.

Ont été élus à l'unanimité :

*Président* : M. HATRY Alexandre.

*Vice-Présidents* : MM. JONACK Marcel, DELARFEUX Eugène (A.P.G. 1914-1918), MARECHAL Edouard (Mutilés), FLOTTERER Jean-Louis (pour 1939-1945).

*Secrétaire* : M. DERMINEUR Henri.

*Trésorier* : M. PRETRE Raymond.

*Membres du Comité* : MM. ANNET père et fils, CATTET, DORA-DOUX, FAGOTHEY, GODIN, HUET Louis, LEGRAND, MARCOIN, MOUREAUX, PAPELARD, LEYMARIE, BOUDOT.

*Porte-drapeau* : MM. VERY André et MARCOIN.

Il est procédé à la nomination des Commissions, Comité d'entente, Intersociétés, Congrès, etc.

On vote aussi la confiance à notre Fédération Nationale pour qu'aboutissent les revendications des Anciens Combattants et principalement le pécule pour les A.P.G. de 1914-1918 et la carte de Combattant pour ceux de 1939-1945 et ceux d'Algérie.

Il a ensuite été procédé à l'élection d'une Marianne pour l'année 1962. C'est Mlle JOUBERT Eliane qui a été élue ainsi que ses deux demoiselles d'Honneur : Mlles ANNET Hélène et PELOILLE Claudette.

Il est décidé de participer aux Journées officielles de St-Cloud et à la sortie du muguet au château de Charbonnière.

## ASSOCIATION CLODOALDIENNE POUR L'AIDE AUX MERES DE FAMILLE

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Clodoaldienne s'est tenue le 9 mai 1962, au Centre Culturel.

Le président de séance remercie l'assistance et tout particulièrement les membres du Conseil Municipal présents, dont l'appui très effectif reste acquis à l'Association.

Le rapport moral précise l'importance de l'Aide apportée aux Familles par l'Association, en même temps qu'il en résume l'objet.

Dans le cours de l'exercice 1961, l'Association a pu répondre à l'appel de 52 Familles, en leur procurant une Travailleuse Familiale.

Le nombre d'heures effectuées par ces Travailleuses s'est élevé à 3.400.

L'Aide de l'Association est toujours apportée aux Mères de Famille, en cas de déficience de celles-ci, pour cause de maladie ou de naissance.

Le Bureau de l'Association, élu à l'unanimité, est composé comme suit :

Mme POULAIN : Présidente, 40, rue du Mont-Valérien.

M. RHONE : Vice-Président, 42, rue des Tennerolles.

Mlle MORLAIS : Secrétaire-Responsable, 8, rue d'Orléans.

M. NOEL : Trésorier, 11, rue René-Weill.

Les demandes d'Aide peuvent être adressées à la Responsable : Mlle Morlais, 8, rue d'Orléans.

## CAISSE DE CREDIT MUTUEL

La Caisse de Crédit Mutuel de St-Cloud a tenu son Assemblée générale annuelle le dimanche 4 mars dernier, dans une salle du Foyer Paroissial, sous la Présidence de M. Etienne COLLAIN, Directeur.

Du rapport présenté par le Président du Conseil de Surveillance, M. R. MAILLET, il ressort que, au 31 décembre 1961, la Caisse comptait 106 membres prêteurs, pour la somme totale de NF: 390.921. Les emprunteurs sont au nombre de 97, totalisant une somme de NF: 287.481. Pendant l'Exercice 1961, 28 prêts ont été consentis, pour un montant total de NF: 140.700.

La Caisse ne prête que pour des opérations présentant un caractère d'investissement (terrains, constructions de logements, aménagements, achats d'appartements ou de mobilier), mais ne peut, en aucun cas, prêter pour l'achat de biens de consommation ou pour régler des dettes.

Sur les 28 prêts accordés en 1961, 2 ont été consentis pour achat de terrain pour construire, 1 pour construction d'un pavillon, 3 pour construction d'appartements, 3 pour agrandissements, 5 pour acquisition de pavillon ou d'appartements anciens, 6 pour travaux accessoires, 7 pour aménagements intérieurs, 1 pour achat de mobilier.

Après élections, le Conseil d'Administration est composé de la façon suivante : Directeur : M. Etienne COLLAIN ; Vice-Directeur : M. Jacques ROISIN ; Secrétaire : M. HERMAND ; Trésorier : M. Jean MULARD ; Membres : MM. F. VIENNOT, R. TRODE, G. ROLLIN. Et le Conseil de Surveillance, de : M. René MAILLET, Président ; M. le Chanoine COLLIN, M. BOISSET, Secrétaire ; Membres : MM. L. POSTE, H. GABIACHE, M. CIRASSE, B. CADO, C. BLANC, G. DUOLE et L. ROISIN.

Rappelons que la Caisse de Crédit Mutuel de St-Cloud, fondée en 1926, n'a jamais cessé de rendre des services à ses membres. Plusieurs anciens emprunteurs sont devenus des prêteurs. Elle est rattachée à la Caisse Centrale de Crédit de Seine-et-Oise et à la Fédération des Caisses de C.M. de la Région Parisienne.

Tous renseignements peuvent être demandés au Siège Social : 28, rue Royale à St-Cloud, aux jours et heures de permanence : mardi, jeudi et vendredi, de 18 h. 30 à 19 h. 30, et dimanche, de 10 h. 30 à 11 h. 30.

## SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER N° 46 (fondée le 19 février 1855)

Notre Société a pour but d'aider financièrement ses membres touchés par la maladie, qu'ils soient assurés sociaux ou non (parmi eux, se trouvent des membres âgés qui ne peuvent bénéficier des avantages de la Sécurité Sociale, instituée en 1930) et de verser à certains membres une allocation vieillesse.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu réserver un accueil favorable au représentant de notre Société venu les solliciter comme membres honoraires ou adhérents, ainsi que la Ville, pour sa subvention annuelle.

Nous faisons appel à tous dans le but de renforcer notre effort, et nous remercions à l'avance tous les Clodoaldiens anciens ou nouveaux qui voudront bien aider notre Société.

Les dons ou les inscriptions en tant que membres honoraires ou adhérents sont reçus au Siège Social, à la Mairie.

Le Président : ANDRE, 72, rue Royale.

Le Secrétaire : HUET, 15, rue de Nogent.

Lé Trésorier : PARMENT, 9, rue Dailly.

## ETAT-CIVIL DU 1<sup>er</sup> MARS AU 1<sup>er</sup> JUIN 1962

### NAISSANCES

Olivier Nicolas Claude Grimberg, Pilar Ammar, Pascal André Jeanjean, Thierry Vaquer, Sylvie Ginette Plamont, Nathalie Monique Laurent, François Maurice Robert Demaret, Evelyne Marachin, Samia Soltani, Joël Henri Cornet, Marie-Odile Jeannine Andrée Tocaven, Joëlle Maria Geneviève Ferre, Corinne Florence Philibert, Béatrice Boivin, Patrice Gouchon, Nathalie Yolande Marcelle Duhamel, Sylvie Marie Thérèse Briend, Françoise Duhamel, Alain Celli, Jean-Luc Sorin, Arnaud Jean André Mangiapan, Isabelle Suzanne Marie-Thérèse Le Borgne, Philippe Lafont, Hervé Jean Antoine Estival, Virtudès Maria Simon, Rachide Lallouche, Christiane Vallée, Martine Guengant, Jacques Louis Robinet, Jacqueline Marie Louise Robinet, Denis Jacques Porthault, Monique Bernadette Elisabeth Godart, Benoit Gabriel Simon Dijoud, Guy Raymond Frédéric Vuilleminot, Thierry Jean-Louis Sauval, Eric André Balivet, Thierry Jean-Paul Forces, Véronique Claude Guiberteau, Manuel Estèves, Virginie Oger, Nicole Ginette Sulie, Eric Jehan Olivier Forveille, Christiane Sidonie Marske, Christiane Persson, Jean-Jacques Gimenez, Christiane Hélène Françoise Trummer, Sylvie Carole Claude Paty, Christian Frayssinous, Anna Maria Françoise Ayala, Régis Marcel Emile Guernier, Arnaud Claude Eugène Neveu, Véronique Bonnet, Joël Magne, Florence Marie Tarbe de Saint Hardouin.

### MARIAGES

Daniel Jean Louat et Anne Marie Marguerite Antoinette Millon, Michel Joseph Marie Raoul Michel et Angèle Marie Thérèse Dellepiani, René Maurice Girard et Odette Germaine Porentru, Jean René Vidoni et Christiane Madeleine Joséphine Piaskowski, Jear Griveaux et Augustina Fernandez, Michel Seguin et Françoise Keersbilck, Claude Alexandre Bobrowsky et Jacqueline Pauline Rachel Toubiana, Gérard Michel Dadoune et Ginette Marguerite Bernard, Marcel Hippolyte Barre et Joséphine Hirsch, Raymond Paul Grasnier et Ginette Georgette Fernande Gasmier, Pierre Jean Paul Charnay et Claire Marie Plasse, Denis Gérard André Jullien et Anita Pascuala Berlioz, Michel Robert Raymond Letiche et Marcelle Valencia Barthe, Jean-Pierre Isaac Samoun et Micheline Mireille Amster, Pierre Dieudonné Besnard et Jeanne Antoinette Touron, Roger Jean Angers-Pascaud et Geneviève Odette Seguis, Rudolf Théodorus Gérardus Van Veen et Nicole Elisabeth Albertine Beaujouan, Jacques René Louis Bergerieux et Lucienne Odette Lebert, Jean Robert Bourdieu et Nicole Jeanne Colas, Pierre Albert Buser et Lise Arlette Rougeul, Juan Sala et Maria de los Milagros Perez, Gilles Raymond Taurand et Claude Suzanne Martine Agasse, Jean-Pierre Vanier et Nicole Jacqueline Laffont, Christian Georges Lucien Darras et Michèle Jeanne Xenard, Jacques Pierre Ernest Auguste Saison et Dominique Marie Anne Lucie Chaperot, Joseph Vincent Marie Gain et Yvette Angèle Henriette Le Gac, Jean-Claude René Pelissolo et Françoise Henriette Elisabeth Jaquin, Michel Jules Georges Ropion et Paule Buhler, Jack Edgard Jean Causse et Jeanine Denise Berthe Piel, Albino Nunez et Julia Gonzalez, Jean Pestel et Claudine Soubie, Michel Roger Maurice André et Ginette Henriette Madeleine Morin, Alain Marie Joseph Ghislain Jean de Couedic de Kergoaler et Hélène Marie Christiane Lefebvre de Plinval Salgues, Jean-Marie Georges Augustin Jacques René André Thiéry et Marie-Louise Christiane Lucienne Marcelle Renard, Jean-François Michel Marie Allard et Annick Jeanne Andrée Marie Buquen, Angel Francisco Montero et Manuela Raya, Bruno Tositti et Michèle Germaine Paulette Branchard, Jean-Charles Duflos et Lucie Marie-Louise Lecointre, Manfred Koppel et Monique Marcelle Suzanne Jeulin, François Louis Marie Jacques Baudouin et Marie Joséphe Hortense Trezzini, René Marcel Joseph Marie Cordier et Micheline Irène Juliette Renault, André Aristide Laval et Marina de Enden, Jean-Pierre Bernard Raoult et Anne Fribourg, André Roger Berthe et Annie Yvette Antoine Desprez, Roger Louis Larvet et Lydie Corentine Loyer, Miodrag Racic et Nicole Marcelle Thoreau, Germain Louis Antoine Marie Lanchec et Colette Marie-Thérèse Coulombel.

### DECES

Louise Pattier, 64 ans; Alfred Paul Steiner, 85 ans; Marguerite Penot, 80 ans; Eugen Mosimann, 60 ans; Louise Jeanne Renault, veuve Demay, 95 ans; Lucien Pierre Favier, 61 ans; Henri Alexandre Lecomte, 89 ans; Virginie Françoise Louise Pehuet, veuve Brunin, 71 ans; Elvire Anne Joséphine Barenco, veuve Derop, 82 ans; Eugène André Chevrier, 85 ans; Marie Aurose Ruelle, veuve Ebel, 85 ans; Mathilde Alphonsine Gérard, veuve Bouche, 84 ans; Félix Gérard, 67 ans; Antoinette Donada, 59 ans; Lucie Babin, épouse Becker, 82 ans; Lucienne Serveau, veuve Perrier, 59 ans;

Ana Le Peurian, épouse Magnier, 69 ans; Nicole Adet, épouse de Lasteyrie du Saillant, 41 ans; Henri Georges Lambert, 54 ans; Emilie Roux, veuve Noël-Cadet, 85 ans; Albert Jourdain, 70 ans; Hélène Louise Clotilde Berthon, épouse Blutel, 72 ans; Emile Edmond Marie Boivin, 88 ans; Geneviève Marie Alice Danger, épouse Vachette, 50 ans; Pauline Parys, veuve Lecat, 85 ans; André Yves Marie Guillou, 41 ans; Edouard Léon Mollier, 79 ans; Félix Roger Chevreau, 67 ans; Gabrielle Ernestine Dimanche, veuve Edeline, 76 ans; Victor Jérôme Joseph Caenen, 87 ans; Maurice Eugène Henri Fauqueux, 78 ans; Julia Elisa Bourbon, veuve Carru, 81 ans; Aimée Julie Demarly, veuve Remy, 69 ans; Berthe Perreau, veuve Clément, 84 ans; Henri Jean Pernot, 66 ans; Jeanne Lucie Grégoire, épouse Persu, 76 ans; Yves Helary, 78 ans; Louise Adèle Rigollet, veuve Guillaume, 77 ans; Carmen Andreu, femme Martin, 71 ans; Antoinette Blanche Dublaron, 70 ans; René Désiré Burel, 50 ans; Lucie Dian, épouse Alleau, 68 ans; Maïna Benroubine, épouse Scemama, 83 ans; Céline Marguerite Perrotin, veuve Tessereau, 77 ans; Julia Neys, veuve Rigaud, 71 ans; Léon Constant Mayer, 51 ans; Augustine Katia Goldinoff, 37 ans; Marie Antoinette Thiry, veuve Porcheron, 95 ans; Eugène Houa, 68 ans; Eugénie Anne Ganzmann, 85 ans; Lucie Berthe Cécile Aubin, veuve Bosse-Blanc, 87 ans; Caroline Elvire Eugénie Brayer, veuve Servant, 89 ans; Xavier Alfred Savouret, 81 ans; Ernesta Anna Sozzi, 42 ans; Lucie Marguerite Funel, veuve Humbert, 76 ans; André Gustave Louis Burel, 52 ans.

## POURQUOI TRAVAILLER A PARIS OFFRES D'EMPLOIS A LA MAIRIE

Dans les prochains mois, plusieurs emplois seront vacants dans les services administratifs de la mairie.

Les personnes intéressées (âgées de moins de 35 ans) peuvent obtenir tous renseignements auprès du Secrétaire Général (tous les matins, de 9 h. à 12 heures).

Madame D. AUDOUX-CHEsNEAU

Sage-Femme

Reprend son activité

à domicile

PIQURES - VACCINATIONS - SOINS

conseillés et prescrits par Médecin

21, rue Bucourt  
SAINT-CLOUD

MOL. 83-33

## BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 NF

Annuels ..... 2 NF

De soutien ..... 5 NF

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64.

**CHANTIER DU MARCHÉ**  
BOIS - MAZOUT - CHARBON DE TOUTE PROVENANCE  
**LOUIS PORTAL**

SUCESSEUR DE BESSIERES  
3 et 5, rue Preschez, SAINT-CLOUD - MOL. 42-76

**GARAGE DU PONT DE SAINT-CLOUD**

**PANHARD**

Concessionnaire : C. GORJU

1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD - MOL. 44-62

**TEINTURERIE AUTOMATIQUE**

**LE GOFF**

MAISON FONDÉE EN 1885

11, Avenue du Maréchal Foch, SAINT-CLOUD - Mol. 65-98

TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ - Nettoyage à sec en 90 minutes

**PHOTO-CINÉ-IDENTITÉ** APPAREILS ET PRODUITS  
DE GRANDES MARQUES

**ROYALE PHOTO**

MAISON COOLS

70, Rue Royale, SAINT-CLOUD (Face à l'Hôpital) - Tél. : MOL. 51-49

**OPTIQUE**  
  
**MÉDICALE**

**J. TINLOT,** OPTICIEN  
DIPLOMÉ

9, rue Dailly, St-CLOUD - VAL. 58-32

**ATELIER DE RÉPARATIONS  
ET DE MONTAGE DE LUNETTES**

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
SURESNES-CITÉS**

16, Avenue Jean-Jaurès - Tél. : LONGCHAMP 50-77  
OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE  
Comptes de Chèques sans aucun frais  
Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt  
Bons de Caisse, etc... Location de coffres-forts

**AGENCE SIVRAIS**

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS

36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86



— CHAUFFAGE — VENTILATION — SÉCHAGE —  
— CONDITIONNEMENT D'AIR — DÉPOUSSIÉRAGE —  
— TRANSPORT PNEUMATIQUE — TIRAGE MÉCANIQUE —

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : VAL d'or 36-00

**A. CANTIN**  
PAYSAGISTE

13, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD Téléph. : MOL. 49-25

Laboratoire Général des Télécommunications

**L. G. T.**

4, Rue de Garches SAINT-CLOUD

**S.A.R.L. DÉCORATION - PEINTURE - REVÊTEMENTS**

56, rue du Mont-Valérien, St-CLOUD - VAL. 31-12

**PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS  
RIDEAUX - VOILAGES  
TRAVAUX INSTALLATIONS**

**GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT**

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

*Laboratoires Franay*  
*Cirages Cinématographiques*

**L.T.C**

19, rue Marius-Franay - SAINT-CLOUD (S.-et-O.)  
Tél. : MOL. 69-20

**ASSURANCES**

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

**VOIZARD BERNARD & Cie**

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — MOL. 69-93

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES  
ET LAVAGE

**AMERICAN**  
**DIAPER-SERVICE**

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92

ENTREPRISE DE PEINTURE  
— DECORATION — VITRERIE —

**ANDRÉ VOISINE**

19, rue du Calvaire — SAINT-CLOUD — MOL. 69-56  
REVETEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

**Marcel LE CHAPELIN**

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



COUVERTURE — PLOMBERIE  
INSTALLATIONS SANITAIRES  
ELECTRICITE

**G. CIRASSE**

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

**FRIGÉCO**

Seule une grande marque  
comme Frigéco, grâce à  
la qualité de sa production  
confirmée par 30 ans  
d'expérience, peut  
accorder une garantie  
de 10 ans sur ses  
moteurs-compresseurs.  
*certificat remis à tout acheteur.*



D. 257

En vente :

**Ets CHASSERIAUD**

9, rue de la Libération - MOL. 24-66

RADIO - TELEVISION - ELECTRO-MENAGER

**AGENCE CENTRALE**

9, avenue du Général-Leclerc (Carrefour Magenta) - SAINT-CLOUD  
MOL. 57-11 - VAL. 13.05

P. PATAUD, Directeur

PAVILLONS — PROPRIETES — TERRAINS — APPARTEMENTS

**LES ISOLANTS FRANÇAIS**

Société Anonyme au Capital de 3.200.000 Nouveaux Francs

**CAOUTCHOUCS ET PLASTIQUES TECHNIQUES**

61, Quai Carnot — MOLitor 87-75

**AGENT OFFICIEL BENDIX**

Réfrigérateurs - Machines à laver  
Meubles de cuisine - Chauffage ménager

A. ROGER

20, rue d'Orléans - St-CLOUD - VAL. 05.80

VENTE A CREDIT

**ANTIQUAIRE**

ACHETE AU MAXIMUM  
tous meubles anciens et de style, tapisseries, bibelots, etc.

**LES BELLES EPOQUES**

88, Boulevard de Courcelles  
PARIS — 17<sup>e</sup> — Tél. **WAG 04-89**

**Pour vos Lunettes**

**Loupes - Instruments - Microscopes**

**J. PARMENT ET Co OPTICIENS**

6, Rue de Verdun — SURESNES

Tél. : LON. 78-17

# BAMBINATAL

Tout pour la future maman, le nouveau né et l'enfant  
Cité Tuilerie - SURESNES - Entrée : 24, rue de la Pterie  
Carrefour Edouard-Vaillant - De-Lattre-de-Tassigny

● ELECTRICITE INDUSTRIELLE ●  
ET DOMESTIQUE

## R. TROCCAZ

12, rue Dailly, SAINT-CLOUD VAL. : 02-39  
INSTALLATIONS — REPARATIONS

## AGENCE PEUGEOT

ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON  
MARNES-LA-COQUETTE

"Saint-Cloud Automobiles"  
147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78  
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

## Entreprises GENTILINI et Cie

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME  
TRANSPORT

— Tél. MOLitor 56-74 —  
25-29, rue du Pierrier ◆ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

*Elizabeth Arden*

## M. THOMAS

Docteur en Pharmacie  
Prix de thèses  
Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly MOL. 40-17 Lauréate de la Faculté

## E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48 SAINT-CLOUD



# Porto ANTONAT

## Travaux Publics et Privés Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches  
SAINT-CLOUD MOL. : 65-85

MOTEURS ELECTRIQUES

## R. VASSAL

— 13 rue Henri-Regnault —  
SAINT-CLOUD ◆ MOL. 49-68

## Demizieux sa

74-76, route de la Reine  
BOULOGNE-SUR-SEINE - MOL. 55-94

CONCESSIONNAIRE



*Simca - Fiat*

LOCATION SANS CHAUFFEUR

## M. Mercieux, Horticulteur

GERANIUMS - BEGONIAS et DIVERS

◆ GROS et DETAIL ◆

12, Rue Edeline - SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 48-80

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

## M. ESTEVES S.O.

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

Béton Armé \* Canalisations

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES  
ET AGRICOLES  
INDUSTRIELLES

LES  
**POMPES GUINARD**

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS  
MATÉRIEL INCENDIE  
POMPES MARINES